

RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2014

SOMMAIRE

▪ Déclaration des personnes responsables	2
▪ Rapport de gestion de l'exercice 2014	3
▪ Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014.....	37
▪ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	73
▪ Comptes annuels sociaux au 31 décembre 2014.....	75
▪ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	94
▪ Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	96

DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Rapport financier annuel, à ma connaissance, sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Rapport financier annuel ainsi qu'à la lecture de l'ensemble de ce document.

Lannion, le 22 avril 2015

Didier Bredy, Président Directeur Général d'Ekinops

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2014

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-100, L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous informer de la marche des affaires de notre Société et de celle du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, pour vous présenter les comptes annuels et consolidés et pour les soumettre à votre approbation.

Les rapports de vos Commissaires aux comptes, ceux de votre Conseil d'administration, l'inventaire et les comptes de l'exercice et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 232-1 du Code de commerce ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en sa séance du 9 avril 2015.

1. ACTIVITE DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2014 ET FAITS MARQUANTS

1.1 Situation du groupe au cours de l'exercice écoulé

1.1.1 Compte rendu de l'activité du Groupe

Développement du Groupe et faits marquants

Après un exercice 2013 de fort développement, 2014 a été une année de transition marquée par la mise en place des actions de développement qui constitueront les relais de croissance du Groupe au cours des prochaines années, tant sur le plan commercial que sur le plan technologique.

A l'issue de l'exercice 2014, Ekinops a enregistré un chiffre d'affaires annuel consolidé de 12,25 M€, en repli de 33% par rapport à l'année 2013.

Cette évolution par rapport à l'exercice précédent s'explique en partie par le fait que l'activité 2013 a été caractérisée par un niveau d'investissement inhabituellement élevé du 1er client du Groupe aux Etats Unis et par le déploiement exceptionnel d'un réseau panafricain de Liquid Telecom.

Sur le plan géographique, les Etats-Unis demeurent la première zone d'activité du Groupe en 2014, représentant 40% des facturations (contre 53% en 2013), avec un poids du 1er client désormais ramené à 18% en 2014 contre un niveau exceptionnel de 44% en 2013.

Activité Recherche et Développement

Sur le plan technologique, l'année a été marquée par l'accélération des ventes de produits 100G, notamment des solutions bénéficiant des modules à technologie propriétaire cohérente lancée en toute fin d'année 2013. Le Groupe a également mis sur le marché sa nouvelle solution 100G métré régional en juin 2014 pour laquelle des premières ventes ont été réalisées en fin d'année. La gamme métré accès a été lancée pour sa part en octobre 2014.

Les efforts ont également portés sur le développement d'un système d'amplification optique automatisée associé à une mise en route automatique de nouvelles liaisons déployées. Cela va permettre à nos clients de simplifier les installations par une approche « plug & play » qui de plus va permettre d'augmenter les performances grâce aux réductions de marges optiques rendues possible par l'automatisation (par exemple le

gain de l'amplificateur optique s'adapte automatiquement à la moindre variation de l'atténuation des fibres optiques).

La société étant positionnée comme un spécialiste de la couche transport du réseau, il a été également décidé de développer des produits d'agrégation dans le domaine de la collecte d'antennes mobiles avec un protocole de transport de la radio sur la fibre optique appelé CPRI (Common Protocole for Radio Interface). Il a également été décidé de développer notre propre gestionnaire de réseaux que nous sous-traitons auparavant auprès d'un partenaire. Une équipe dédiée a été montée à Lannion autour d'un expert dans le domaine. L'architecture est totalement nouvelle et va nous permettre de supporter toutes les futures et nouvelles fonctionnalités comme par exemple le SDN (Software Defined Network).

Ventes et marketing

Sur le plan commercial, Ekinops a considérablement augmenté ses forces de vente à travers le quasi-doublement de ses équipes depuis mi-2013 et le recrutement de profils expérimentés. Parallèlement, dans le cadre de sa stratégie de conquête de comptes de plus grande envergure, Ekinops a consacré l'essentiel de ses efforts de prospection envers des opérateurs de rang 2, clients pour lesquels les cycles de vente sont plus longs que pour les petits opérateurs.

Enfin, le Groupe a constitué son équipe commerciale dédiée à la conquête des opérateurs de rang 1. A ce jour, Ekinops est en discussion avancée avec plusieurs opérateurs Tier 1, dont deux pour lesquels la phase d'évaluation technique des équipements, étape requise avant leur commercialisation, se poursuit et donne des résultats positifs.

Sur le plan marketing stratégique, la société a renforcé son équipe et les travaux ont porté principalement sur deux axes de développement indispensables pour conquérir les opérateurs de rang 1 : (i) la rédaction d'un document de spécifications externes du gestionnaire de réseaux pour cadrer le programme de développement décrit ci-dessus et (ii) la rédaction des spécifications externes de l'OTN (Optical Transport Network), standard utilisé par l'ensemble des opérateurs de rang 1.

Ressources humaines

Dans la continuité du programme de recrutement lancé au cours du second semestre 2013, le Groupe a poursuivi la consolidation de ses équipes de vente et de R&D. Au 31 décembre 2014, l'effectif total consolidé s'élevait à 77 personnes contre 67 au 31 décembre 2013.

Par décisions prises lors des réunions du Conseil d'administration de juin et juillet 2014, le Groupe a procédé à l'attribution de 186 800 options de souscription d'actions aux salariés du Groupe ainsi que de 8 500 Bons de Souscription d'Actions (BSA) à une certaine catégorie de partenaires qui sont liés par un contrat de prestation de service avec le Groupe.

Financement du Groupe

Les titres de la société mère, Ekinops SA, ont été admis aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris le 2 mai 2013.

Le Groupe a annoncé, le 28 janvier 2014, la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux afin de diversifier ses sources de financement et ainsi assurer de manière flexible ses besoins de trésorerie au fur et à mesure de son développement.

Faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mars 2013, Ekinops a signé un contrat dans le cadre duquel Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire des actions nouvelles, par tranches,

uniquement sur demande d'Ekinops et pendant une période de 3 ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 500 000 actions, représentant 9,9% du capital social existant.

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a procédé à l'émission de 289.463 actions nouvelles dans le cadre de ce contrat et par conséquent a levé 2.189 K€ de capitaux.

Par ailleurs, au mois d'août 2014, le Groupe a signé un nouveau contrat de « Prêt à taux zéro pour l'innovation » avec la bpi France d'un montant de 740 K€. Au 31 décembre 2014, le Groupe avait perçu le montant du prêt.

1.1.2 Progrès réalisés / Difficultés rencontrées

L'activité de l'année 2014 a été pénalisée par (i) le rythme de commandes moins soutenu de la part du 1er client du Groupe, opérateur télécom américain, qui s'est inscrit dans un cycle d'investissements moins intense, (ii) l'impact de la crise géopolitique en Ukraine, et (iii) le recul de l'activité en Afrique du fait du déploiement exceptionnel du réseau panafricain de Liquid Telecom en 2013.

En outre, la principale difficulté rencontrée par le Groupe reste sa taille puisque de nombreux opérateurs préfèrent travailler avec des gros fournisseurs.

Malgré ce contexte compliqué, le Groupe a su compléter ses équipes commerciale et R&D, élargir son offre produit et a travaillé méthodiquement à l'acquisition de clients opérateurs de rang 2 et de rang 1. Il est à noter que, parmi les plus gros clients du Groupe, la part du chiffre d'affaires venant de gros opérateurs (rang 2) a augmenté de façon significative en 2014 vs 2013, aussi bien en absolu qu'en pourcentage.

1.1.3 Résultats de l'activité du Groupe

Le chiffre d'affaires annuel consolidé s'établit à 12.249 K€, contre 18.293 K€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel du Groupe (EBIT) s'établit à (3.883 K€) pour l'exercice 2014, contre (1.239 K€) en 2013.

Après le produit de l'endettement financier net de (42 K€), le résultat lié aux autres produits et charges financiers de 503 K€, et la charge d'impôt de (33 K€), le résultat net consolidé est de (3.456 K€).

La perte nette représente 28% du chiffre d'affaires. En 2013, elle s'élevait à (1.260 K€), soit 7% du chiffre d'affaires.

Le Groupe a poursuivi ses investissements en Recherche & Développement sur l'ensemble de sa gamme de produits. Le montant total des dépenses de Recherche & Développement s'élève à 2.543 K€ contre 1.910 K€ en 2013.

L'EBITDA* sur l'exercice 2014 s'élève à (2.506 K€) contre 321 K€ au titre de l'année 2013.

La structure financière au 31 décembre 2014 est la suivante :

- capitaux propres : 10.321 K€ contre 11.026 K€ au 31 décembre 2013,
- trésorerie nette** : 5.498 K€ contre 6.412 K€ au 31 décembre 2013,
- ratio dettes nettes*** sur capitaux propres : (53%) contre (58%) au 31 décembre 2013.

* EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization) correspond au résultat opérationnel courant retraité (i) des dotations et reprises d'amortissements et provisions et (ii) des charges et produits calculés liés aux paiements en actions

** la trésorerie nette étant définie comme étant la différence de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des emprunts et dettes financières tels que figurant dans l'état de situation financière consolidée

*** les dettes nettes étant négatives (position de trésorerie nette)

1.1.4 Modifications apportées au mode de présentation des comptes consolidés et aux méthodes d'évaluation

Le Groupe a décidé d'opter pour une comptabilisation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en charge d'impôt à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Cette taxe est éligible à la qualification d'impôt sur le résultat au regard de la norme IAS12 – Impôt sur le résultat. Cette taxe était précédemment comptabilisée en charges opérationnelles (« frais généraux et administratifs »). La note 5.6 du Rapport Financier présente les impacts de ce changement de présentation.

1.2 Evolutions prévisibles de la situation et perspectives d'avenir

Compte tenu de la mise en place de ses différentes actions stratégiques, le Groupe est confiant dans sa capacité de développement et se fixe ainsi pour objectif de renouer avec une croissance annuelle soutenue sur l'ensemble de l'exercice 2015.

Ekinops ayant désormais les équipes et les produits adéquats, elle vise à accélérer sa pénétration commerciale trimestre après trimestre, avec l'ambition affirmée de conquérir des comptes de plus grande ampleur pour opérer un changement de dimension. Ekinops se positionne ainsi sur le marché des opérateurs classiques mais aussi sur celui des nouveaux opérateurs, ceux des centres de données et du « cloud », avec des premiers succès, où pour la première fois dans l'histoire du transport optique des débits plus élevés (200G par exemple) seront très rapidement déployés dans le métro accès. D'autre part, Ekinops articulera en 2015 sa stratégie SDN (Software Defined Network) avec un nouveau gestionnaire de réseau; cette technologie logicielle applicative viendra compléter la différenciation de l'offre Ekinops établie, entre autres, par son logiciel embarqué (T-Chip).

1.3 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice jusqu'à ce jour

L'administration fiscale procède à un contrôle de la comptabilité de la société Ekinops SA depuis le mois de février 2015 et plus particulièrement au contrôle du Crédit Impôt Recherche pour les périodes 2011, 2012 et 2013. A la date d'arrêté des comptes de l'exercice 2014, les contrôles se poursuivent et aucune notification n'a été établie par l'administration fiscale.

La première version du nouveau gestionnaire de réseau a été livrée aux clients début 2015. Cette version et la technologie logicielle applicative développée par le Groupe constituent les fondations de la stratégie SDN (Software Defined Networks) du Groupe. D'autre part, les premiers produits 100G métro accès ont également été livrés aux clients début 2015.

1.4 Description des principaux risques et incertitudes et gestion des risques

Le rapport du Président du Conseil d'administration, préparé conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce pour l'exercice 2014, décrit l'organisation et les procédures mises en place au sein du Groupe en matière de gestion des risques.

Les risques auxquels le Groupe est confronté ont été décrits dans le document de base enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers en avril 2013. Le type de risque et leur nature n'ont pas évolué considérablement à la date de rédaction du présent rapport et ils figurent en Annexe 3. Il est néanmoins à noter l'évolution des risques suivants :

Risque relatif aux clients

Le Groupe dispose à ce jour d'une clientèle composée d'opérateurs Tier 2 et Tier 3. Le premier client du Groupe, ses cinq premiers clients et ses dix premiers clients représentaient respectivement, 18%, 42%, 62% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2014 et 44%, 62%, 75% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2013. La tendance sur ces deux dernières années montre le risque de dépendance vis-à-vis d'un client aux Etats-Unis. En cas d'arrêt total de commande de la part de ce client, le Groupe serait confronté à un risque de décroissance de son activité pendant l'exercice en cours. A l'exclusion du premier client, le Groupe a un chiffre d'affaires réparti de façon assez équilibrée entre ses principaux autres clients.

Risque de change

Le Groupe reste exposé au risque de change. En effet, au cours de l'exercice 2014, le volume des ventes réalisées en USD continue à être plus important que le volume des achats en USD : le total des encaissements en USD s'est élevé à 15,5 MUSD tandis que les décaissements se sont élevés à 14,0 MUSD

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. Le Groupe surveille de près cette exposition et en cas de nécessité et de faisabilité le Groupe envisagerait de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque de trésorerie

Le risque de trésorerie reste modéré compte tenu des levées de fonds réalisées par le Groupe suite à la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux ainsi que par l'obtention d'un « Prêt à Taux Zéro pour l'Innovation » auprès de la bpiFrance Financement.

Risques liés au processus de fabrication des produits du Groupe et risque de dépendance vis-à-vis des sous-traitants

Le Groupe sous-traite la fabrication, l'assemblage, les tests et dans certains cas la livraison de ses équipements à ses clients pour les produits courants (ces sous-traitants assembleurs sont Novatech et Jabil, à distinguer des fournisseurs de composants). Le Groupe dépend ainsi de ses fournisseurs et prestataires en termes de quantité, de qualité, de rendement et de coûts des services et des produits. Le Groupe ne peut maintenir le même niveau de supervision et de contrôle sur ces opérations sous-traitées que si elles étaient internalisées. Cependant, des tests sont réalisés fréquemment par le département intégration, et de manière systématique pour les nouveaux produits.

Le Groupe a été informé début 2015 que l'un de ses principaux sous-traitants assembleurs, Jabil, envisageait de fermer son site de Brest durant la seconde moitié de l'année, ce site produisant pour le Groupe plusieurs produits importants. Le Groupe a immédiatement pris les mesures nécessaires afin de s'assurer que Novatech, l'autre partenaire clé d'Ekinops, soit en mesure de très rapidement produire ces produits. D'autre part, Ekinops a lancé la recherche d'un autre sous-traitant pour le long terme. Ceci met le Groupe en situation temporaire de dépendance d'un seul sous-traitant et pourrait potentiellement avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, ses résultats, sa situation financière et son développement.

1.5 Litiges

A la date du présent rapport il n'existe pas de litige en cours qui pourrait avoir un impact significatif sur l'activité du Groupe.

1.6 Conséquences sociales et environnementales de l'activité

Les informations prévues aux articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité du Groupe figurent au paragraphe 3 du présent rapport.

2. ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE 2014 ET FAITS MARQUANTS

L'activité de la Société se confondant avec l'activité du Groupe, puisque la seule filiale détenue par la Société est dédiée à la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire américain (principalement aux Etats-Unis), plusieurs sections ci-dessous renvoient aux sections correspondantes de la partie 1 ci-dessus relative à l'Activité du Groupe.

2.1 Situation de la Société au cours de l'exercice écoulé

2.1.1 Compte rendu de l'activité de la Société

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1^{er} ci-dessus.

2.1.2 Résultats de cette activité

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires d'Ekinops SA s'est élevé à la somme de 10.565 K€ contre 17.914 K€ pour l'exercice précédent, soit une diminution de 7.349 K€.

Le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de (4.116 K€) contre (2.225 K€) lors du précédent exercice. Cette variation du résultat s'explique principalement par l'évolution du chiffre d'affaires.

Après prise en compte du résultat financier de 124 K€, du résultat exceptionnel négatif de 228 K€, et des crédits impôt recherche et innovation qui s'élèvent respectivement à 1.052 K€ et 80 K€, le résultat net comptable se traduit par une perte de 3.088 K€ (contre une perte de 711 K€ au cours de l'exercice précédent).

2.1.3 Informations sur les délais de paiement

En application des articles L. 441-6-1 alinéa 1 et D. 441-4 du Code de commerce, la décomposition par date d'échéance du solde, à la clôture des deux derniers exercices, des dettes à l'égard des fournisseurs (hors provision pour factures non parvenues) se présentent comme suit :

Exercice 2013 :

	- de 30 j	Entre 30 et 60 j.	+ de 60 j.	Total TTC
Dettes à échoir	580.738	355.634	-	936.373
Dettes échues	314.948	190.242	134.147	639.338
Montant total TTC	895.686	545.876	134.147	1.575.711

Exercice 2014 :

	- de 30 j	Entre 30 et 60 j.	+ de 60 j.	Total TTC
Dettes à échoir	412.199	427.280	68	839.547

Dettes échues	27.953	376	7.180	35.508
Montant total TTC	440.151	427.656	7.248	875.055

2.1.4 Modifications apportées au mode de présentation des comptes et aux méthodes d'évaluation

Aucune modification n'ont été apportées au mode de présentation des comptes ni aux méthodes d'évaluation au cours de l'exercice écoulé.

2.1.5 Affectation du résultat de l'exercice écoulé

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels de l'exercice 2014 (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 3.088.457 euros.

Nous vous proposons également d'affecter le résultat de l'exercice au poste « Report à nouveau » du bilan.

2.1.6 Montant des dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous précisons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents et qu'il n'est pas proposé de distribution de dividende au titre de l'exercice clos, cet exercice ne donnant par conséquent lieu à aucun abattement.

2.1.7 Montant des dépenses somptuaires et impôts supportés en raison de ces dépenses et charges

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes annuels de l'exercice écoulé font apparaître 6.933 euros d'amortissement excédentaire sur véhicules.

2.1.8 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce le tableau faisant apparaître les résultats des cinq derniers exercices de notre Société est joint en Annexe 1.

2.2 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment au regard du volume et de la complexité des affaires

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter aux paragraphes 1.1 et 1.2 ci-dessus.

2.3 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice jusqu'à ce jour

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.2 ci-dessus.

2.4 Evolutions prévisibles de la situation et perspectives d'avenir

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.3 ci-dessus.

2.5 Activité en matière de recherche et de développement

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.4 ci-dessus.

2.6 Description des principaux risques et incertitudes et gestion des risques

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.5 ci-dessus.

2.7 Litiges

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.6 ci-dessus.

2.8 Conséquences sociales et environnementales de l'activité

Les informations prévues aux articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société figurent au paragraphe 3 du présent rapport.

2.9 Modifications apportées à la structure sociale et aux mandats

Le Conseil d'administration réuni le 6 novembre 2014 a constaté la démission de la société AURIGA PARTNERS (représentée par Monsieur Sébastien DESCARPENTRIES) de ses fonctions d'Administrateur de la Société.

Il a désigné à titre provisoire Madame Nayla KHAWAM, en qualité d'administrateur en remplacement de la société Auriga Partners, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

2.10 Informations relatives aux Filiales et participations

2.10.1 Prise de participation ou de contrôle au cours de l'exercice écoulé

Aucune prise de participation n'a été réalisée en France ou à l'étranger.

2.10.2 Aliénations d'actions intervenues pour régulariser les participations croisées

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les articles L. 233-29 et L. 233-30 du Code de Commerce.

2.10.3 Cessions de participations

Nous vous informons que la Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

2.10.4 Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées

La Société est actionnaire à 100 % de la société EGINOPS CORPORATION incorporée dans l'Etat du Delaware (USA) 1209 Orange Street – WILMINGTON - DE 19801. Cette filiale est dédiée à la commercialisation sur le territoire américain (principalement aux Etats-Unis) des produits et services du Groupe.

La Société EGINOPS CORP. a réalisé un chiffre d'affaires hors Groupe de 4.950 K€ (6.654 KUSD) en 2014, contre 9.737 K € (13.126 K USD) en 2013.

En 2014, les ventes aux USA ont représenté 40% du chiffre d'affaires consolidé en euros, contre 53 % au cours de l'exercice précédent.

Le résultat d'Ekinops Corporation établi pour l'exercice 2014 se traduit par une perte de (580 K USD), soit (432 K€) en 2014, contre un bénéfice avant impôt de 727K USD, soit 541 K€, en 2013.

Les informations prévues aux articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société font l'objet d'un rapport figurant au Chapitre 3 au présent rapport.

2.10.5 Régularisation des participations croisées

Néant.

2.10.6 Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société avec une filiale

Néant.

2.11 Informations relatives aux mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Nous vous donnons également la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice 2014.

2.11.1 Liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2014 et échus durant l'exercice par les membres du Conseil d'administration de la Société.

Administrateurs	Autres mandats en cours (ou terminé courant l'exercice)	
	Société	Nature du mandat
Didier BREDY	EKINOPS CORP. (Etats-Unis)	Président
François-Xavier OLIVIER	GIE PME NUMERIQUES EKINOPS CORP. (Etats-Unis)	Administrateur Director
ODYSSEE Venture représenté par Julien ANDRIEUX <i>* Mandats en tant que représentant permanent:</i>	ENOVANCE INOPS MC GROUP WIKANGO YMAGIS	Administrateur (terminé courant l'exercice) Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur
<i>* Mandats à titre personnel:</i>	PARTEAM (NOMIOS)	Membre du comité de surveillance
Nayla KHAWAM <i>* Mandats en tant que représentant permanent:</i>	MOBINIL SODETEL	Administrateur Administrateur
VENTECH SA représenté par Jean BOURCEREAU <i>* Mandats en tant que représentant permanent:</i>	ATEME SA CROCUS TECHNOLOGY SA EMERTEC GESTION SA (fin 31 décembre 2014) AD VALEM TECHNOLOGIES INTERNATIONAL EKINOPS AD VALEM TECHNOLOGIES INTERNATIONAL	Administrateur (RP société Ventech) Administrateur (RP société Ventech) Membre du Conseil de Surveillance (RP société NVS) Administrateur (RP société Ventech) Administrateur (RP Société Ventech) Administrateur (RP Société Ventech)
<i>* Mandats à titre personnel:</i>	VENTECH SA VENTECH GLOBAL SARL WITHINGS SAS INTERCLOUD OGURY TEDDLE Ltd LE GUEUX SARL	Directeur Général - Membre du Directoire Gérant Membre du Comité Stratégique Board member Investor Director Director Gérant
Jean-Pierre DUMOLARD	NETATMO SAS TIC CONSULTANTS SASU TIC PARTNERS SARL ASTELLIA SA KYEMO SA	Président du Conseil de Surveillance Gérant Gérant Administrateur (Rep. Permanent de Tic Consultants) Administrateur (Rep. Permanent de Tic Consultants)

2.11.2 Rémunérations totales et avantages de toute nature versés par la société, durant l'exercice, à chacun des mandataires sociaux (L. 225-102-1 C. Com)

Rémunérations versées durant l'exercice à chaque mandataire social, par la Société ou par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce :

2.11.2.1 Rémunération des administrateurs non dirigeants

L'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2014 a décidé, conformément à l'article 20 des statuts, de fixer, à partir de l'exercice 2014, à cinquante mille euros (50.000 €), le montant maximum de la somme annuelle à allouer aux administrateurs à titre de jetons de présence.

Au cours de l'exercice 2014, aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.

Monsieur François-Xavier Ollivier, Administrateur, est rémunéré au titre de ses fonctions de salariés de la Société.

2.11.2.2 Rémunération des administrateurs dirigeants

Courant l'exercice 2014, le Directeur Général a perçu une rémunération fixe de 200.000 EUR et une rémunération variable de 154.406 EUR

Le Conseil d'administration du 19 juin 2014 a attribué à Monsieur Didier BREDY 40.000 options de souscription ou d'achat d'actions, permettant de souscrire à 40.000 actions au prix unitaire de 7,86 €.

Le Directeur Général bénéficie depuis 2005 de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise. Le coût pour la Société en 2014 a été de 11.112 €.

Le Directeur Général percevra une indemnité de départ en cas de révocation. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration en date du 19 juin 2014 a décidé que le montant de cette indemnité de départ sera déterminé en fonction du taux de croissance annuel moyen (ci-après le « TCAM ») sur les trois derniers exercices clos, le TCAM étant déterminé selon la formule suivante :

$$TCAM = [(CA(N)/CA(N-3))^{(1/3)} - 1] * 100$$

Où:

CA(N) = Chiffre d'Affaires consolidé du dernier exercice comptable (N) disponible

CA(N-3) = Chiffre d'Affaires consolidé de l'exercice comptable de l'année N-3

- Si le TCAM sur les 3 derniers exercices clos est inférieur à 5 %, alors l'indemnité de départ sera égale à 50 % de la rémunération globale (fixe et variable) perçue par le Directeur Général au cours des 12 derniers mois ;
- Si le TCAM sur les 3 derniers exercices clos est compris entre 5 % et 10 %, alors l'indemnité de départ sera égale à 75 % de la rémunération globale (fixe et variable) perçue par le Directeur Général au cours des 12 derniers mois ;
- Si le TCAM sur les 3 derniers exercices clos est supérieur à 10 %, alors l'indemnité de départ sera égale à 100 % de la rémunération globale (fixe et variable) perçue par le Directeur Général au cours des 12 derniers mois.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque administrateur dirigeant :

Tableau récapitulatif de rémunérations versées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2014	Exercice 2013
	Montants versés	Montants versés
Didier BREDY - Président-Directeur Général		
Rémunération fixe annuel	200 000 €	150 000 €
Rémunération variable	154 406 €	250 039 €
Avantage en nature (assurance GSC)	11 112 €	10 959 €
TOTAL	365 518 €	410 998 €

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social :

Tableau de synthèse des rémunérations, des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2014	Exercice 2013
Didier BREDY - Président-Directeur Général		
Rémunération due au titre de l'exercice	300 000 €*	414 445 €
Valorisation des BSPCE et action gratuites attribués au cours de l'exercice	103 481 €	193 200 €
TOTAL	413 481€	607 645 €

*Sur la base du montant soumis à l'approbation du Conseil d'Administration concernant la part variable pour S2 2014.

2.12 Etat récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes auxquelles ils sont étroitement liés (art. L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier)

Conformément à l'article 223-22 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les opérations déclarées par les dirigeants mentionnés à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société ont été les suivantes au cours de l'exercice : néant.

2.12.1 Informations sur les stock-options (options de souscription ou d'achat d'actions) et les attributions à titre gratuit d'actions

2.12.1.1 Stock-options (options de souscription ou d'achat d'actions)

Le Conseil d'Administration a procédé, lors de ses réunions du 19 juin 2014 et du 24 juillet 2014, à l'émission et à l'attribution d'options de souscription d'actions au profit de certains des salariés de la Société et de sa filiale, Ekinops Corp. L'émission et l'attribution d'options de souscription d'actions font l'objet d'un rapport spécial qui vous est soumis à l'occasion de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire, conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce.

2.12.1.2 Attribution gratuite d'actions

Au cours de l'exercice clos, le Conseil d'administration n'a pas procédé à l'attribution gratuite d'actions.

2.13 Participation des salariés au capital

A la clôture de l'exercice 2014, il n'existe aucune action de salarié faisant l'objet d'une gestion collective ou dont les intéressés n'ont pas la libre disposition, au sens des dispositions du premier alinéa de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Pour votre parfaite information, nous vous rappelons que la Société a procédé à l'attribution d'options de souscription d'actions au profit de certains de ses salariés.

2.14 Informations relatives au capital social

2.14.1 Augmentation de capital et émission de titres réalisés au cours de l'exercice écoulé

Le Groupe a annoncé, le 28 janvier 2014, la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux afin de diversifier ses sources de financement et ainsi assurer de manière flexible ses besoins de trésorerie au fur et à mesure de son développement.

Faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mars 2013, Ekinops a signé un contrat dans le cadre duquel Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire des actions nouvelles, par tranches, uniquement sur demande d'Ekinops et pendant une période de 3 ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 500 000 actions, représentant 9,9% du capital social existant.

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a procédé à l'émission de 289.463 actions nouvelles dans le cadre de ce contrat et par conséquent a levé 2,189 K euros de capitaux.

En outre, certains bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, de bons de souscription d'actions et d'options de souscriptions d'actions ont été exercés depuis l'introduction en Bourse pour un nombre total de 11.666 actions nouvelles.

Il n'y a pas eu d'autre émission de titre de la Société au cours de l'exercice écoulé.

2.14.2 Evolution de la répartition du capital social

Le capital social s'élevait à la date du 31 décembre 2014 à la somme de 2.694.645 €, divisé en 5.389.290 actions à 0,50 € de valeur nominale chacune.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement, en capital ou en droits de plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales au 31 décembre 2014.

Actionnaire	%
Ventech Capital	14,7%
Odysse	7,7%
OTC Asset Mngmnt	7,0%
Autres < 5%	70,6%
TOTAL	100,0%

2.14.3 Récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

Est joint au présent rapport en Annexe 2, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

2.14.4 Informations relatives à l'achat par la société de ses propres actions (art. L. 225-211 du code de commerce)

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société à la société de Bourse Gilbert Dupont, à la date du 31 décembre 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 6.671 titres
- Solde en espèce du compte de liquidité : 21.599 €

Il est rappelé que lors du communiqué de mise en œuvre, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 0 titres
- Solde en espèces du compte de liquidité : 100.000 €

2.14.5 Opérations effectuées par la société sur ses propres actions (achat par la société de ses propres actions pour les attribuer à ses salariés)

Néant.

2.14.6 Evolution du cours de bourse et des transactions

La date de première cotation de l'action Ekinops est le 2 mai 2013. Depuis lors, le cours de l'action évolue en fonction de l'offre et de la demande sur le marché NYSE Euronext à Paris.

L'introduction en bourse a été faite au prix de 6,11 € par action.

Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014		
Cours Min	2,91 € / action	16/10/2014
Cours Max	16,80 € / action	08/01/2014
Volume totale échangé	12.259.171 titres	période
Capitaux échangés	81.382 K €	période

2.15 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote en cas d'offre publique.

2.16 Quitus - Résolutions

Lorsque vous aurez entendu la lecture du rapport spécial de votre Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et que nous aurons répondu aux questions que vous aurez bien voulu nous poser, nous vous demanderons au bénéfice des explications qui vous auront été fournies, d'approuver les résolutions qui vous sont soumises et de donner quitus à votre Conseil d'administration pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

3. INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

3.1 Responsabilité sociale

3.1.1 Emploi et organisation du temps de travail

Au 31 décembre 2014, les effectifs d'Ekinops s'élèvent à 77 et se répartissent par type de contrat, sexe et tranche d'âge de la manière suivante :

	2012	2013	2014
Effectif total au 31.12*	59	67	77
dont CDI	59	67	76
dont CDD**	0	0	1
dont femmes	9	10	11
dont hommes	50	58	66
35 et plus	46	52	67
moins de 35	14	15	10

Ekinops est présent à l'international sous forme de représentations commerciales et de filiales. La répartition des effectifs par zone géographique est la suivante :

	2012	2013	2014
EMEA et APAC	51	56	64
dont France	49	55	62
Etats-Unis	8	11	13

Les mouvements sur l'exercice 2014 (embauches et départs) se décomposent de la manière suivante :

	2012	2013	2014
Nombre d'embauches	5	11	25
dont CDI	5	11	24
dont CDD*			1
Nombre de départs	6	3	15
dont licenciements		1	5

Comme indiqué au paragraphe 1, Ekinops a renforcé en 2014 ses équipes commerciales et R&D, ce que l'on constate par la progression de 130 % du nombre d'embauches.

Le nombre de départs s'explique principalement par la réorganisation de notre filiale américaine qui a engendré un remaniement des équipes.

Les commerciaux sont commissionnés sur la réalisation du chiffre d'affaires. Les dirigeants perçoivent une rémunération variable individualisée, établie par le Conseil d'Administration. Les autres salariés d'Ekinops perçoivent une rémunération variable indexée sur leur rémunération annuelle fixe et conditionnée à l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs.

Au 31 décembre 2014, 97% des salariés travaillent à temps plein, 3% travaillent à temps partiel.

3.1.2 Dialogue social

Le dialogue social occupe une place importante dans la gestion des Ressources Humaines d'Ekinops. L'entreprise compte 2 délégués du personnel. En 2014, les instances représentatives du personnel se sont réunies 5 fois. Aucun accord collectif n'a été signé en 2014.

Un accord de participation est en cours d'élaboration pour l'année 2015 et sera négocié avec les Instances Représentatives du Personnel.

Ayant franchi le seuil de 50 salariés depuis plus de 12 mois, Ekinops a lancé en décembre 2014 le processus d'élections d'une Délégation Unique du Personnel. Le nombre de sièges à pourvoir était de 3 titulaires et 3 suppléants. Un protocole pré-électoral a été signé le 8 janvier 2015 avec 2 syndicats représentatifs (CGT et CFDT), répartissant les effectifs en 2 collèges Employés-Techniciens d'une part, Agents de maîtrise-Ingénieurs et Cadres d'autre part, pour un mandat de 4 ans.

Le premier tour prévu le 22 janvier 2015 réservé aux représentations syndicales représentatives s'est conclu par carence de candidats.

Le second tour a eu lieu le 6 février et s'est conclu par carence de candidats pour le 1er collège, et par l'élection de 2 titulaires et 2 suppléants pour le collège Cadres.

Conformément à la législation en vigueur pour les Délégations Uniques du Personnel, les réunions seront organisées sur un rythme mensuel.

3.1.3 Maîtrise des risques professionnels

Le tableau ci-dessous indique le taux d'absentéisme au titre des exercices 2012, 2013 et 2014 :

	2012	2013	2014
Taux d'absentéisme	1,5	1,25	0,83

Un des objectifs principaux d'Ekinops est la sécurité de son personnel et celle de ses clients. Conformément à la réglementation, Ekinops a établi dans son Document Unique d'Entreprise (DUE) une analyse des risques liés aux activités professionnelles de l'entreprise et un plan d'actions engagées.

Une mise à jour de ce document a été communiquée aux IRP et au Médecin du Travail en janvier 2015.

L'activité d'Ekinops est concernée par un certain nombre de risques, principalement liés à la nuisance sonore dans les laboratoires, à l'électricité, aux machines et outils, à l'utilisation de matériaux, à l'utilisation de produits chimiques et à la manutention manuelle. A chaque risque sont associés un niveau de gravité et un niveau d'exposition, permettant d'estimer le niveau du risque et d'envisager un plan d'action adapté pour anticiper et limiter ce risque. Ces actions ont également été formalisées dans le DUE.

Sur l'exercice 2014, aucun accident de travail n'a été déclaré. Aucune maladie professionnelle n'a été signalée.

3.1.4 Formation

Le Groupe a la volonté constante de proposer à ses employés des opportunités de formation et de développement adaptées aux besoins et aux spécificités de chaque métier. Le plan de formation est établi selon l'évaluation du niveau technique individuel de chaque employé par son responsable et sur l'analyse de leurs souhaits.

Au cours des deux derniers exercices clos, le nombre total d'heures de formation dispensées a été le suivant :

	2012	2013	2014
Nombre total d'heures de formation	77	103	119

Ces heures de formation couvrent uniquement celles dispensées par des organismes externes et concerne pour 2014 4 salariés des équipes opérationnelles.

Ce chiffre relativement faible s'explique par les qualifications techniques élevées des salariés d'Ekinops, notamment au sein des équipes R&D, ne nécessitant pas de remise à niveau fréquente

3.2 Responsabilité environnementale

Pour évaluer ses pratiques éco-responsables, Ekinops a mis en place des outils de mesure de ses impacts environnementaux.

3.2.1 Politique générale en matière d'environnement

Il n'existe pas à ce jour de politique générale en matière d'environnement. Des pistes de réflexions sont en cours en vue de l'obtention de certifications en matière d'environnement.

Il est à noter cependant que si la société sous-traite totalement la fabrication de ses équipements, elle est vigilante dans le choix de ses partenaires et veille à ce qu'ils soient engagés dans une démarche qualité.

Elle s'assure notamment des certifications ISO de ses sous-traitants.

3.2.2 Gestion des déchets

La gestion des déchets fait l'objet d'une attention particulière au sein du Groupe. Les activités d'Ekinops génèrent principalement des Déchets des Equipements Electroniques et Electriques pouvant contenir certaines Substances Dangereuses. Ekinops fait appel à un opérateur agréé satisfaisant à la réglementation DEEE pour ses besoins propres et s'appuie sur ses partenaires sous-traitants certifiés ISO14001 en cas de besoin.

En 2014, le tonnage des déchets DEEE géré en interne s'élève à 560 kg, provenant de mises au rebut de cartes et matériel informatique obsolètes.

Les déchets non dangereux se résument aux déchets papiers et cartons.

3.2.3 Consommation durable des ressources

3.2.3.1 Consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre

Les quantités d'électricité achetée en direct par les deux sites de Lannion et Courbevoie sont de 66166gKWh pour l'année 2014, comparés à une consommation pour l'année 2013 de 449 220 Kwh

L'augmentation de cette consommation s'explique par l'agrandissement des surfaces de laboratoire et la croissance des effectifs.

Les émissions de CO₂ imputables aux consommations énergétiques atteignent 49 teqCO₂ en 2014.

3.3 Responsabilité sociétale

3.3.1 Egalité de traitement et respect des droits de l'Homme

Historiquement les femmes représentent une minorité dans l'ensemble des salariés du secteur de l'ingénierie informatique. Néanmoins, Ekinops attache une attention particulière à la diversité de ses équipes et souhaite mettre en place des mesures concrètes afin d'augmenter la diversité de ses recrutements à la sortie des écoles de formation.

Ekinops verse chaque année une contribution financière à l'Agefiph et emploie 2 personnes en situation de handicap à fin 2014.

Ekinops s'attache également à promouvoir auprès de ses employés les principes fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail et à faire respecter les droits de l'Homme au sein de son organisation.

Dans son règlement Intérieur, Ekinops France fixe notamment les dispositions relatives à l'abus d'autorité en matière de harcèlement sexuel ou moral.

Le « Handbook » destiné aux salariés américains est en cours d'élaboration, rappelant la législation des Etats-Unis en termes de harcèlement et de discrimination.

3.3.2 Impact territorial, économique et social de l'activité

La stratégie d'Ekinops étant de sous-traiter l'ensemble de la fabrication de ses équipements et d'externaliser une partie de la logistique, elle s'appuie sur de nombreux partenaires locaux, tant dans les domaines électroniques que pour le stockage et l'expédition, participant ainsi au développement de l'économie territoriale.

3.3.3 Critères de sélection des fournisseurs et loyauté des pratiques

Veiller à la transparence et à la loyauté de ses pratiques est une priorité pour Ekinops.

La sélection de ses sous contractants se fait sur la base :

- De leur certification ISO9001 et ISO14001 (obligatoirement requises)
- Du niveau de formation de leur personnel
- Du niveau de prix de leurs prestations (remis à jour périodiquement)
- De leur proximité géographique

Les deux sous-traitants majeurs Novatech Technologies (Pont de Buis) et Jabil Circuit SAS (Brest) sont certifiés ISO 9001 : 2008 et ISO 14001 : 2004.

En 2010, la certification de niveau 3 relative à la directive européenne RoHS* a été délivrée par le SNESE† à Novatech Technologies.

3.3.4 Identification et traçabilité des produits

3.3.4.1 Identification des produits

Tous les équipements, logiciels et micro-logiciels sont identifiés selon les règles de codification Ekinops. En interne, chaque équipe est responsable de la gestion de la configuration des éléments dont elle est en charge. La gestion de la configuration d'un produit est effectuée par le Bureau d'Etudes qui identifie l'état de la configuration du produit fini en fonction du niveau de conformité de chaque élément. La Base de données Composant‡ d'Ekinops garantit l'unicité de chaque code.

3.3.4.2 Traçabilité des produits :

La procédure de traçabilité s'applique en priorité à deux niveaux de la chaîne de production des produits :

- **Au niveau de la configuration** : toute modification relative à un élément (changement de numéro de classe, évolution des composants, différence fonctionnelle) est suivie et reportée par l'équipe concernée et par le Bureau d'Etudes. Un système de validation et des documents de compatibilité garantissent la conformité de l'ensemble des éléments constituant le matériel informatique.
- **Au niveau de la fabrication** : tout retour de matériel de la part d'un client et toute alerte de la part d'un fournisseur peut faire l'objet d'une enquête afin d'identifier les modules ou sous-assemblages défectueux.

* RoHS : Restriction on Hazardous Substances (Restriction de l'Usage de certaines Substances Dangereuses)

† SNESE : Syndicat National des Entreprises de Sous-traitance Electronique

‡ Ekinops Component Data Base

Note méthodologique

a. Le périmètre de reporting RSE

Le périmètre de reporting social couvre les effectifs du Groupe en France et à l'étranger inscrits au 31 décembre 2014.

Le périmètre de reporting environnemental couvre les sites de Lannion et Courbevoie en France.

b. Les indicateurs RSE

Les indicateurs RSE sélectionnés répondent à un critère de matérialité et à une logique de pertinence en lien avec les activités d'Ekinops.

Le tableau de synthèse suivant prend en compte l'ensemble des thématiques abordées par l'Article R. 225-105-1 du Code de commerce (loi française Grenelle II).

Informations sociales		
Emploi	Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	Voir chapitre 1
	Embauches et licenciements	
	Rémunérations et évolutions	
Organisation du travail	Organisation du temps de travail	Voir chapitre 1
	Absentéisme	
Relations sociales	Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	Voir chapitre 1
	Bilan des accords collectifs	
Santé et sécurité	Conditions de santé et de sécurité au travail	Voir chapitre 1
	Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Non pertinent au regard de la taille de la société
	Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	Voir chapitre 1
Formation	Politique mise en œuvre en matière de formation	Voir chapitre 1
	Nombre total d'heures de formation	
Diversité et égalité des chances	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Voir chapitre 1
	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Voir chapitre 1
	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de la lutte contre les	Voir chapitre 1

	discriminations	
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	Relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Non pertinent au regard des activités du Groupe
	Relatives à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
	Relatives à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	
	Relatives à l'abolition effective du travail des enfants	
Informations environnementales		
Politique générale en matière environnementale	Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Voir chapitre 3
	Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement	
	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	
	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Aucune provision ou garantie en 2014
Pollution et gestion des déchets	Mesures de prévention, réduction ou réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Voir chapitre 2
	Mesures de prévention de la production, recyclage et élimination des déchets	Voir chapitre 2
	Prise en compte des nuisances sonores et le cas échéant de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Non pertinent au regard des activités de la société
Utilisation durable des ressources	Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales	Non pertinent au regard des activités de la société
	Consommation de matières premières et, le cas échéant, mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Voir chapitre 2
	Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Voir chapitre 2
	Utilisation des sols	Non pertinent au regard des activités de la société
Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique	Rejets de gaz à effet de serre	Voir chapitre 2
	Adaptation aux conséquences du changement climatique	Non pertinent au regard des activités de la société

Protection de la biodiversité	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Non pertinent au regard des activités de la société
Informations sociétales		
Impact territorial, économique et social de l'activité	En matière d'emploi et de développement régional	Voir chapitre 3
	Sur les populations riveraines ou locales	
Relations entretenues avec les parties prenantes	Conditions du dialogue avec les parties prenantes	Voir chapitre 3
	Actions de soutien, de partenariat ou de mécénat	
Sous-traitance et fournisseurs	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Voir chapitre 3
	Importance de la sous-traitance et responsabilité sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants	
Loyauté des pratiques	Actions engagées pour prévenir toute forme de corruption	Voir chapitre 3
	Mesures prises en faveur de la santé, et de la sécurité des consommateurs	
	Actions engagées en faveur des droits de l'Homme	

c. Les points spécifiques par indicateur

Consommation d'énergie: il s'agit des quantités d'énergie achetées en direct par l'entité.

L'établissement de Lannion étant en sous-location, l'abonnement électricité du bâtiment de Lannion est géré par le locataire. Le calcul de la consommation retient pour Ekinops 2/3 du montant total, en raison de la surface technique laboratoire plus consommatrice d'énergie.

Gaz à effet de serre: il s'agit des émissions liées aux consommations énergétiques des bâtiments.

Effectifs totaux: il s'agit de l'ensemble des salariés inscrits dans les effectifs en fin d'exercice quelle que soit la nature de leurs contrats de travail (hors : stagiaires, intérimaires et sous-traitants).

Total des entrées/sorties : il s'agit du nombre total des entrées/sorties pendant l'exercice dans l'entreprise. La population éligible est celle retenue à l'indicateur « effectifs totaux ».

Nombre d'accidents: est comptabilisé comme un accident du travail, tout accident survenu soudainement par le fait ou à l'occasion du travail et donnant lieu à un justificatif officiel.

Le taux d'absentéisme: le nombre de jours d'absences sur le nombre théorique de jours travaillés. Sont prises en compte: les congés pour maladie, les absences pour accident du travail, les absences pour projet personnel (congés sans solde).

* *

*

Nous vous remercions de nous donner acte de la présentation du présent rapport.

LE

CONSEIL

D'ADMINISTRATION

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance le tableau faisant apparaître les résultats des cinq derniers exercices de notre Société.

	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 910 573	1 910 573	1 990 573	2 544 080,50	2 694 645
Nbre des actions ordinaires existantes	1 910 573	1 910 573	1 990 573	5 088 161	5 389 290
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription	293 175	313 660	345 049	925 198	1 278 635
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	13 009 282	10 231 395	9 799 633	17 914 047	10 565 211
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	219 152	410 105	- 5 991 219	- 1 774 306	- 3 174 837
Impôts sur les bénéfices	- 444 117	- 954 811	- 1 111 444	- 1 136 243	- 1 122 523
Participation des salariés au titre de l'exercice					-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 100 960	- 1 219 344	- 6 890 502	- 711 380	- 3 088 457
Résultat distribué					-
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,35	0,71	- 2,45	- 0,13	-0.38
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 0,05	- 0,64	- 3,46	-0,14	-0.57
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	46	49	49	53	61
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 107 444	3 247 828	3 349 559	3 473 495	3 959 087
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 091 636	1 376 775	1 430 309	1 425 665	1 657 849

ANNEXE 2

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 al.7 du Code de commerce, le tableau ci-dessous récapitule les délégations en cours de validité au 31 décembre 2013 dans le domaine des augmentations de capital et l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les assemblées générales mixtes du 21 mars 2013 et du 19 juin 2014 ont conféré au Conseil d'administration certaines délégations l'autorisant à augmenter le capital de la Société, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi.

Résolutions	Délégation	Durée	Plafond	Utilisation
14^e résolution adoptée par l'AGM du 21 mars 2013	Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois à compter du 21 mars 2013 → jusqu'au 21 mai 2015	1.189.115,5 € de nominal par émission de 2.378.231 actions de 0,5 € de valeur nominale	
15^e résolution adoptée par l'AGM du 21 mars 2013	Augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public	26 mois à compter du 21 mars 2013 → jusqu'au 21 mai 2015	1.189.115,5 € de nominal par émission de 2.378.231 actions de 0,5 € de valeur nominale	Utilisée par le Conseil d'administration du 30 avril 2013 dans le cadre de l'admission des titres de la Société aux négociations sur NYSE Euronext Paris pour un montant nominal de 551.457,50 €
16^e résolution adoptée par l'AGM du 21 mars 2013	Augmentation de capital social, dans la limite de 20 % du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé)	26 mois à compter du 21 mars 2013 → jusqu'au 21 mai 2015	1.189.115,5 € de nominal par émission de 2.378.231 actions de 0,5 € de valeur nominale	Utilisée par le Conseil d'administration du 28 janvier 2014 dans le cadre de la mise en place de l' <i>Equity Line</i> pour un montant nominal de 250.000 €
17^e résolution adoptée par l'AGM du 21 mars 2013	Augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offres au public ou par placements privés, en vue de fixer le prix d'émission selon les modalités	26 mois à compter du 21 mars 2013 → jusqu'au 21 mai 2015	1.189.115,5 € de nominal par émission de 2.378.231 actions de 0,5 € de valeur nominale	Utilisée par le Conseil d'administration du 28 janvier 2014 dans le cadre de la mise en place de l' <i>Equity Line</i> pour un

	fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite annuelle de 10% du capital social			montant nominal de 250.000 €
18^e résolution adoptée par l'AGM du 21 mars 2013	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	Option de sur allocation exerçable pendant les 30 jours qui suivent une augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	1.189.115,5 € de nominal par émission de 2.378.231 actions de 0,5 € de valeur nominale	
19^e résolution adoptée par l'AGM du 21 mars 2013	augmentation de capital destinée à rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	26 mois à compter du 21 mars 2013 → jusqu'au 21 mai 2015	1.189.115,5 € de nominal par émission de 2.378.231 actions de 0,5 € de valeur nominale	
20^e résolution adoptée par l'AGM du 21 mars 2013	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10% du capital social hors le cas d'une offre publique d'échange	26 mois à compter du 21 mars 2013 → jusqu'au 21 mai 2015	1.189.115,5 € de nominal par émission de 2.378.231 actions de 0,5 € de valeur nominale	
22^e résolution adoptée par l'AGM du 21 mars 2013	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou prime et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale	26 mois à compter du 21 mars 2013 → jusqu'au 21 mai 2015	300.000 € de nominal par émission de 600.000 actions de 0,5 € de valeur nominale	
23^e résolution adoptée par l'AGM du 21 mars 2013	Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de consentir des options de souscription d'actions	38 mois à compter du 21 mars 2013 → jusqu'au 21 mai 2016	200.000 € de nominal par émission de 400.000 actions de 0,5 € de valeur nominale	Utilisation de la délégation à hauteur de : - 157.000 actions par attribution de 157.000 options de souscription par décision du conseil d'administration du 19 juin 2014 - 29.800 options de souscription d'actions par

				décision du conseil d'administration du 24 juillet 2014
24^e résolution adoptée par l'AGM du 21 mars 2013	Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à des attributions gratuites d'actions	38 mois à compter du 21 mars 2013 → jusqu'au 21 mai 2016	200.000 € de nominal par émission de 400.000 actions de 0,5 € de valeur nominale	
26^e résolution adoptée par l'AGM du 21 mars 2013	Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	26 mois à compter du 21 mars 2013 → jusqu'au 21 mai 2015	10 % du capital social par période de 24 mois	
11^e résolution adoptée par l'AGM du 19 juin 2014	Attribution de bons de souscription d'actions au profit d'une catégorie de personnes (personnes liées à la Société par un contrat de service, de conseil ou membre du comité consultatif technologique et stratégique de la Société)	18 mois (jusqu'au 19 décembre 2015)	Montant maximal de l'autorisation : 50.000 actions	Utilisation de la délégation à hauteur de 8.500 actions par attribution de 8.500 bons de souscription d'actions par décision du conseil d'administration du 19 juin 2014

ANNEXE 3 AUTRES FACTEURS DE RISQUE POUR LE GROUPE

▪ RISQUES FINANCIERS

Se référer également à la note 1.4 de l'annexe des comptes consolidés.

- *Risque lié aux pertes historiques et aux pertes prévisionnelles*

Depuis sa création en 2003, la Société a enregistré chaque année des pertes.

Le Groupe pourrait connaître de nouvelles pertes opérationnelles au cours des prochaines années, du fait de la nécessité :

- de maintenir ses efforts de R&D pouvant comprendre l'acquisition de nouvelles technologies, produits ou licences afin de conforter son avance technologique et de disposer à terme d'une gamme d'équipements destinés aux opérateurs « Tier 1 »;
- des coûts engendrés par le déploiement et le renforcement d'une équipe de vente et de support après-vente.

L'augmentation de ces dépenses pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

- *Risque de liquidité*

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par des augmentations de capital successives, émission d'obligations simples, d'obligations convertibles et d'obligations remboursables en actions, obtention de subventions et aides publiques à l'innovation et remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche mais n'a jamais eu recours à des emprunts bancaires, sauf dans les cas du « Prêt à Taux Zéro pour Innovation » auprès de la bpi France. Les conditions de ce prêt ne contiennent pas de conventions particulières. En conséquence, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts.

Le Groupe ne bénéficie pas de ligne de crédit disponible.

Le Groupe continuera dans le futur à avoir des besoins de financement importants pour le développement de sa gamme d'équipements et son évolution technologique ainsi que pour le déploiement d'une force commerciale et d'équipes de support après-vente.

Afin de faire face à des limites dans l'autofinancement de sa croissance, le Groupe est conduit à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital, comme, entre autres, la ligne de PACEO.

Le Groupe pourrait ne pas parvenir à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir notamment ralentir tant ses efforts de R&D que ses efforts commerciaux.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

- *Risques liés au crédit impôt recherche*

Pour financer ses activités, le Groupe a également opté pour le Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et Crédit Impôt Innovation (« CII »), qui consistent pour l'Etat à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR /CII incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de propriété intellectuelle.

Le Groupe reçoit le remboursement par le Trésor Public de ces crédits d'impôt au cours de l'année suivant la clôture des exercices concernés. Le contrôle effectué par l'administration en 2011 sur les dépenses déclarées par le Groupe pour les exercices 2008 et 2009, a conduit à confirmer l'éligibilité de ces dépenses au CIR. Néanmoins il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par le Groupe ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que le Groupe se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe. Le Groupe actuellement est soumis au contrôle fiscal qui porte aussi sur les déclarations du CIR pour les exercices 2011-2013. Le résultat de ce contrôle n'est pas connu au moment de ce rapport.

- *Risques liés à l'utilisation future des déficits reportables*

Au 31 décembre 2014, après prise en compte de la perte nette dégagée sur l'exercice, la Société dispose d'un déficit fiscal reportable s'élevant à 34.871 K€. A ce jour, ce déficit est indéfiniment reportables sur les bénéfices futurs.

En France, l'imputation de ces déficits est plafonnée à 60% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation est applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 million d'euros. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

Il ne peut être exclu que les évolutions à venir en matière de fiscalité des sociétés viennent à remettre en cause, pour toute ou partie, la possible imputation de ces déficits antérieurs sur les bénéfices futurs ou à limiter dans le temps leur imputation. Il n'y a aucun impôt différé actif reconnu par prudence au titre des déficits fiscaux reportables dans les comptes consolidés.

- *Risques liés à l'accès à des avances publiques*

Depuis sa création, la Société a bénéficié d'aides remboursables OSEO / bpi France et de subventions accordées par des collectivités publiques.

L'incapacité de la Société d'en bénéficier dans le futur et/ou en cas de demande de leur remboursement aura un impact négatif sur l'activité et pourrait créer un risque de liquidité.

- *Risque de change*

Le Groupe est exposé à la variation du taux de change € / US \$. Ce risque se manifeste de 2 façons : (i) le déséquilibre éventuel des flux de trésorerie entre les achats (consommation) et les ventes (encaissement) en US \$ et (ii) la conversion des états financiers de la filiale américaine en € pour les comptes consolidés qui a un impact à la fois sur le résultat net et sur les capitaux propres comptables du Groupe.

Courant 2014 le risque de déséquilibre des flux s'est traduit par les chiffres suivants: le total des encaissements en USD s'élève à 15.5 MUSD, tandis que le total des décaissements sur la même période représente 14.0 MUSD. Le Groupe considère qu'actuellement ce niveau d'exposition reste acceptable.

En ce qui concerne la conversion des états financiers, l'analyse de la sensibilité de la variation du dollar US (devise fonctionnel de la filiale) contre EUR (devise de présentation des comptes consolidés) montre l'impact éventuel suivant :

En milliers d'euros	31 décembre	
	2014	
USD/EUR	+10%	-10%
Impact résultat net	(43)	43
Impact capitaux propres	(588)	588

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. Le Groupe surveille de près cette exposition et en cas de nécessité et de faisabilité le Groupe envisagerait de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. S'il ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, ses résultats d'exploitation pourraient en être altérés.

- *Risque de crédit*

Le Groupe exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par le Groupe.

Par ailleurs, le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif au regard de la qualité des institutions financières cocontractantes

- *Risque de taux d'intérêt*

A la date du présent rapport, le Groupe n'a aucune dette soumise à intérêt variable. Les flux de remboursement de ses dettes ne sont pas soumis à un risque de variation des taux.

- *Risque de dilution*

Depuis sa création, la Société a procédé à l'attribution de bons de souscription d'actions (BSA), de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites. A la date du présent rapport, l'exercice de tous les titres donnant accès au capital existant (y compris le nombre maximum possible des titres nouveaux dans le cadre de la ligne PACEO) à ce jour, pourrait conduire à la création de 1.278.435 actions nouvelles générant une dilution maximale de 23,72 % sur la base du capital et des droits de vote pleinement dilués.

Dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer des compétences complémentaires, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société pouvant entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires actuels et futurs de la Société.

De même, le recours à des financements complémentaires moyennant l'émission de nouvelles actions (y compris la ligne PACEO tel que décrit au Chapitre 1.1.1 du présent rapport), pourrait entraîner une dilution supplémentaire pour les actionnaires actuels et futurs de la Société.

- *Risque de cession d'actions de la part des actionnaires financiers*

A la date du présent rapport les fonds d'investissement qui sont les actionnaires actuels de la Société ne sont plus soumis à l'engagement de conservation de leurs détentions des actions de la Société. Certains fonds pourraient souhaiter céder leur participation à n'importe quel moment.

Si de telles cessions portant sur un nombre d'actions important devaient intervenir sur le marché, cela pourrait avoir un impact défavorable sur le cours des actions de la Société.

▪ **RISQUES LIES A L'ACTIVITE**

- *Risques spécifiques liés aux évolutions technologiques*

Le marché du transport de données sur réseau optique, sur lequel le Groupe opère, nécessite des développements technologiques conséquents, permanents et coûteux pour répondre aux besoins des opérateurs télécoms, eux-mêmes sollicités par leurs clients utilisateurs, demandeurs de capacités de transfert d'informations toujours plus élevées. Depuis sa création, la Société a ainsi consacré une part très significative de ses ressources au développement d'une offre concurrentielle permettant d'optimiser les réseaux équipés en fibres optiques de capacité 10 gigabits par seconde (10G) et à même d'accompagner la transition du marché vers le 100 gigabits par seconde (100G). Il n'en demeure pas moins que le Groupe devra impérativement poursuivre son engagement en matière de R&D pour à la fois enrichir son offre de solutions aux capacités accrues et intégrer toutes les évolutions technologiques à venir. De tels développements technologiques nécessitent des investissements significatifs sur le long terme sans pour autant avoir la certitude de pouvoir mener à bien les travaux au regard de la complexité qu'ils représentent.

Si la Société ne parvenait pas à suivre le rythme des évolutions technologiques ou prenait du retard dans la réalisation de ces développements face notamment à des concurrents disposant de moyens plus importants, son incapacité à développer des produits nouveaux ou à les introduire à temps sur le marché rendrait son offre commerciale moins attractive, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

- *Risques relatifs aux clients*

Le Groupe dispose à ce jour d'une clientèle composée d'opérateurs Tier 2 et Tier 3. Le premier client du Groupe, ses cinq premiers clients et ses dix premiers clients représentaient respectivement, 18%, 42%, 62% de son chiffre d'affaires consolidés pour l'exercice 2014 et 44%, 62%, 75% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2013. La tendance sur ces deux dernières années montre le risque de dépendance vis-à-vis d'un client aux Etats-Unis. En cas d'arrêt total de commande de la part de ce client le Groupe sera confronté à un risque de décroissance de son activité pendant l'exercice en cours. A l'exclusion du premier client, le Groupe a un chiffre d'affaires réparti de façon assez équilibrée entre ses principaux autres clients.

Le marché du transport de données sur réseau optique sur lequel le Groupe opère est un marché hautement concurrentiel, marqué par des clients de nature et de taille très variées.

La perte d'un client important, une réduction importante du chiffre d'affaires ou une difficulté de recouvrement de créances clients, pourraient toutefois affecter défavorablement l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

Enfin, eu égard à la qualité et à la solvabilité de ses clients, le Groupe estime ne pas être confronté à un risque de recouvrement majeur.

- *Risques liés aux défauts techniques sur des produits commercialisés par le Groupe*

Le Groupe pourrait rencontrer des problèmes de qualité ou de fonctionnement qu'il s'agisse de matériel ou des logiciels. Les logiciels pourraient contenir des défauts ou des erreurs, notamment lors de leur mise sur le marché ou lorsque de nouvelles versions ou des améliorations sont diffusées. Une garantie produit de 2 à 5 ans est proposée aux clients et leur permet de pouvoir changer gratuitement un produit défectueux. Les états financiers tiennent compte d'une provision pour garantie au titre de défauts techniques.

Le dysfonctionnement des produits commercialisés par le Groupe pourrait entraîner de nouvelles dépenses de recherche et développement afin de corriger les erreurs ou défauts constatés, des coûts supplémentaires de service et de maintenance et entacher la réputation commerciale de la Société. La Société risquerait également de devoir engager des dépenses significatives du fait de retours de produits par ses clients. Enfin, la découverte de ces problèmes de performance ou de ces vices pourrait causer un préjudice à ses clients et exposer le groupe à des actions en garantie et responsabilité du fait des produits.

Ainsi, si un grand nombre de défauts techniques survenait sur les produits du Groupe installés chez ses clients, cela pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, ses résultats, sa situation financière et son développement.

Afin de réduire ces risques de dysfonctionnements, les produits commercialisés par le Groupe font l'objet de tests effectués dans le cadre du contrôle qualité par le Groupe et ses sous-traitants.

Par ailleurs, le Groupe a souhaité couvrir le risque de dommages liés à l'utilisation de ses produits par des tiers et a souscrit une assurance responsabilité civile entreprise couvrant ce risque.

- *Risques liés à la sécurité des systèmes d'information*

Les données sur support électronique et informatique constituent la base de l'activité du Groupe. Une faille, une rupture ou un piratage des systèmes d'informations du Groupe peuvent entraîner un retard dans la réalisation de projets ou la remise d'offres commerciales le temps de rapatrier les données sauvegardées et de remettre les systèmes dans leur état initial de fonctionnement et pourraient avoir un impact négatif sur l'image du Groupe.

Cependant, l'intégralité des données de développement et de production est sauvegardée quotidiennement sur des serveurs, répliqués dans des lieux de stockage différents et protégés afin de maximiser la sécurité.

- *Risques liés à la sécurité des logiciels commercialisés et utilisés par la société dans le cadre de son activité*

Le Groupe évolue sur un marché marqué par de fréquentes évolutions, ce qui l'expose de manière continue aux risques de piratage informatique ou industriel, ainsi qu'à des attaques de virus informatiques ou des « bugs » informatiques pouvant perturber le bon fonctionnement de ses systèmes et logiciels et de ceux installés chez ses clients, ce qui pourrait lui causer des dommages importants. Outre la possibilité de perte de données à cette occasion, de tels événements pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur l'image du Groupe et sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou son chiffre d'affaires.

▪ **RISQUES RELATIFS AU MARCHE SUR LEQUEL INTERVIENT LA SOCIETE**

- *Risques liés à la concurrence*

Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel où bon nombre d'acteurs disposent de moyens financiers significatifs. Certains des concurrents du Groupe sont des acteurs historiques du secteur, disposant de larges ressources, d'une notoriété et d'une base de clientèle plus étendue que celle du Groupe. Leur présence ancienne sur le marché leur a permis d'établir des relations fortes avec leurs clients, ce qui pourrait les avantager, notamment par l'accès à des informations sur les demandes futures de leurs clients et l'évolution anticipée de leurs besoins. Les ressources importantes de ces concurrents de grande taille leur permettent d'affecter des moyens conséquents à la compétition technologique, de réaliser des économies d'échelle, d'étoffer leurs portefeuilles de produits et de bénéficier d'une plus grande crédibilité auprès des clients existants et potentiels du Groupe. De plus certains concurrents pourraient adopter une politique de prix agressive.

Si le Groupe n'était pas en mesure de s'adapter et de répondre à cette pression concurrentielle actuelle et future sur ses marchés, cela pourrait impacter défavorablement les parts de marché, l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

- *Risque politiques*

Le Groupe génère une part non négligeable de son chiffre d'affaires dans des pays et des zones géographiques dites « émergents », tels que l'Europe de l'Est et l'Afrique. En 2014 ces pays ont représentés env. 21% du chiffre d'affaires consolidé. La situation politique et économique dans ces pays s'avère parfois instable et elle peut avoir des cycles assez importants dans son développement. Le Groupe a eu déjà un impact défavorable (baisse de 30% vs 2013) sur son niveau d'activité en Europe de l'Est (l'Ukraine et la Russie) due à la situation géopolitique difficile courant 2014. Si il y a une d'avantage d'aggravation de la situation politique qui amènerait aux conséquences économiques encore plus graves (ex. sanctions économiques renforcées, la décroissance accélérée du PIB, gèle d'investissements, etc.) le Groupe serait exposé au risque de décroissance de son activité dans ces zones, voir au risque de défaut de paiement par ses clients sur les ventes déjà réalisés et par conséquent cela pourrait impacter défavorablement les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

- *Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe*

Le succès du Groupe à long terme dépend en partie de sa faculté à améliorer et élargir en permanence ses offres de produits, afin de répondre aux exigences en constante évolution du marché, à résister à une pression concurrentielle et technologique forte et à renforcer sa présence commerciale.

Le Groupe pourrait ne pas parvenir à faire face, dans sa configuration actuelle, à ces exigences. Il pourrait, en conséquence, devoir envisager dans un avenir proche de réaliser des acquisitions sélectives de technologies nouvelles ou complémentaires. La mise en œuvre de cette stratégie dépend, en partie, de la capacité du Groupe à identifier des cibles attractives, à réaliser ces acquisitions à des conditions satisfaisantes et à les intégrer avec succès dans ses opérations ou sa technologie.

Le Groupe ne peut garantir qu'il sera à même d'identifier les meilleures opportunités et de réaliser ces acquisitions, pas plus qu'il ne peut assurer qu'il parviendra à intégrer avec succès toute autre technologie qu'il aura acquise. Tout problème rencontré par le Groupe dans l'intégration d'autres technologies est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

Par ailleurs, l'acquisition de technologies, tout comme la conclusion d'autres transactions d'importance pourraient faire peser sur le Groupe des coûts significatifs. Le Groupe pourrait également avoir à financer de telles acquisitions en contractant des emprunts, ou en émettant des titres de capital, ce qui pourrait lui faire

prendre des risques financiers et la contraindre à se voir imposer certaines restrictions ou avoir un impact dilutif pour ses actionnaires.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

▪ RISQUES JURIDIQUES

Il n'existe pas, à la date de ce rapport, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir un impact notable sur l'activité.

- *Risques liés à la propriété intellectuelle*

En matière de propriété intellectuelle, le Groupe mène une politique de protection intellectuelle sélective et plutôt défensive. En effet, les technologies développées par le Groupe consistent principalement en des logiciels dont la protection est assurée essentiellement par les dispositions légales relatives aux droits d'auteur. Ces derniers ne font pas l'objet de mesures de protection particulière complémentaires. En effet, la rapidité des évolutions technologiques permet de limiter le risque de piratage : le temps nécessaire à la réplique software (contenant les lignes de codes) et du hardware (sans lequel le software ne peut être utilisé) prendrait un temps tel que le produit piraté serait déjà quasiment obsolète.

Par ailleurs, compte-tenu des technologies et produits développés par la Société, la protection par des brevets est difficilement réalisable et peut représenter des coûts importants s'il devait être envisagé de mettre en œuvre une telle protection sur tous les marchés potentiels sur lesquels le Groupe pourrait déployer son activité, outre la protection limitée qu'offre un brevet. En effet, la Société ne peut être certaine d'être la première à concevoir une invention et à déposer une demande de brevet puisque d'autres brevets peuvent avoir une antériorité mais ne pas être encore publiés au moment du dépôt d'un brevet. En conséquence, la délivrance d'un brevet n'en garantit pas la validité, ni l'applicabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers. La Société possède cependant un nombre limité de brevets, dans le domaine de la transmission optique, déposés aux Etats-Unis, en France et en Europe.

Néanmoins, la Société ne peut garantir :

- que les brevets délivrés ou autres droits de propriété ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ;
- que l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour la protéger face à la concurrence et aux brevets des tiers couvrant des technologies ou produits similaires à ceux de la Société ;
- que les technologies ou les produits de la Société ne contrefont pas des brevets appartenant à des tiers.

Dans ses relations avec ses clients et avec ses collaborateurs, la politique de la Société est de conserver ses droits de propriété intellectuelle par des clauses contractuelles. Toutefois, la Société ne peut garantir que les dispositions mises en place en vue de protéger ses droits de propriété intellectuelle empêcheront le détournement ou l'utilisation illicite de son savoir-faire par des tiers, ou que ses concurrents ne développeront des technologies similaires aux siennes.

La survenance de l'un de ces événements pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière ou le développement du Groupe.

- *Risques liés à la réglementation et à son évolution*

Le Groupe considère qu'il dispose des certifications suffisantes pour lui permettre la commercialisation de ses produits dans les pays cibles. Néanmoins des modifications apportées à la réglementation ou aux normes techniques en vigueur, ou l'application de nouvelles réglementations ou normes techniques à des produits qui, auparavant, n'y étaient pas soumis, pourraient entraîner des coûts de mise en conformité et des retards.

De même, toute modification de la législation ou de la réglementation concernant le développement et/ou l'installation de la fibre optique qui viendrait à surenchérir les coûts d'installation ou limiter le développement des infrastructures de fibres optiques pourrait avoir un impact sur la demande de nos produits et nos équipement et serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

- *Risques environnementaux*

La nature des activités du Groupe n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

▪ **RISQUES LIES AUX CONTENTIEUX AUXQUELS LA SOCIETE EST PARTIE**

A la date du présent document, il n'existe pas de procédure pénale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

▪ **RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE**

- *Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés*

Le succès de la Société dépend largement du travail et de l'expertise des membres de l'équipe de management et R&D.

Le Groupe n'a conclu à ce jour aucune assurance dite « homme clé » (police d'assurance invalidité permanente/décès) et le départ de certains collaborateurs clés pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.

Face à ce risque, le Groupe a mis en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail (dans les pays pour lesquels ces clauses sont applicables ou usuelles) : clauses de non concurrence, de non débauchage et de propriété intellectuelle.

- *Risques liés aux besoins d'attirer et de fidéliser le personnel clé*

Le Groupe aura besoin de recruter de nouveaux cadres dirigeants et du personnel scientifique qualifié pour le développement de ses activités notamment dans le domaine de la commercialisation.

Le Groupe est en concurrence avec d'autres sociétés, organismes de recherche et institutions académiques pour recruter et retenir les personnels scientifiques, techniques et de gestion hautement qualifiés. Dans la mesure où cette concurrence est très intense, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Face à ce risque, le Groupe a mis en place des systèmes de motivation et de fidélisation du personnel sous la forme de rémunération variable en fonction de la performance et d'attribution de bons de souscription d'actions et de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise.

- *Risques liés à la gestion de la croissance*

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe va devoir recruter du personnel supplémentaire et développer ses capacités opérationnelles, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes.

A cet effet, le Groupe devra notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant ;
- anticiper les dépenses liées à cette croissance ainsi que les besoins de financement associés ;
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants ; et
- augmenter les niveaux de stock de produits.

L'incapacité de la Société à gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

I - ETAT DE SITUATION FINANCIERE

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Immobilisations incorporelles	4.1	1 080	548
Immobilisations corporelles	4.2	881	892
Actifs financiers non courants	4.4	79	149
Actifs d'impôts différés		-	-
Total actifs non courants		2 040	1 589
Stocks	4.5	4 682	4 443
Clients et comptes rattachés	4.6	1 858	2 821
Actifs d'impôts exigibles	4.7	1 167	1 136
Autres actifs courants	4.8	562	969
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9	6 923	7 666
Total actifs courants		15 192	17 035
TOTAL DE L'ACTIF		17 232	18 624
Capital émis	4.10	2 695	2 544
Primes d'émission		35 812	33 756
Réserves consolidées - part du Groupe		(24 887)	(23 987)
Réserves de conversion		157	(28)
Résultat de la période - part du Groupe		(3 456)	(1 260)
Capitaux propres - Part du Groupe		10 321	11 026
Intérêts minoritaires		-	-
Total des capitaux propres		10 321	11 026
Dettes financières non courantes	4.11	1 304	707
Engagements envers le personnel	4.13	310	189
Autres passifs non courants	4.14	392	123
Passifs d'impôts différés		-	-
Total passifs non courants		2 006	1 019
Dettes financières courantes	4.11	121	547
Provisions	4.12	354	333
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 444	2 968
Autres passifs courants	4.14	2 986	2 732
Total passifs courants		4 905	6 580
TOTAL DU PASSIF		17 232	18 624

II - ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Chiffre d'affaires	5.1	12 249	18 293
Coût des ventes		(6 253)	(10 646)
Marge Brute		5 996	7 646
Frais de recherche et développement	5.2	(2 543)	(1 910)
Frais marketing et commerciaux	5.2	(4 852)	(4 183)
Frais généraux et administratifs	5.2	(2 484)	(2 829)
Résultat opérationnel courant		(3 883)	(1 276)
Autres produits et charges opérationnels		-	37
Résultat opérationnel		(3 883)	(1 239)
Coût de l'endettement financier net	5.5	(42)	68
Autres produits et charges financiers	5.5	503	(88)
Résultat avant impôts		(3 423)	(1 260)
Charge d'impôt	5.6	(33)	-
Résultat net de la période		(3 456)	(1 260)
Part attribuable aux actionnaires d'Ekinops SA :		(3 456)	(1 260)
Part attribuable aux participations ne conférant pas le contrôle :		-	-
Résultat de base par action (€/action) :	5.7	(0,66)	(0,27)
Résultat dilué base par action (€/action) :	5.7	(0,66)	(0,27)

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Résultat net de la période	(3 456)	(1 260)
Autres éléments recyclables du résultat global :	185	(20)
Ecarts de conversion, nets d'impôts	185	(20)
Ecarts de conversion	185	(20)
Effet d'impôts	-	-
Autres éléments non recyclables du résultat global :	(97)	26
Ecarts actuariels, nets d'impôts	(97)	26
Gains (Pertes) actuariels sur engagements envers le personnel	(97)	26
Effet d'impôts	-	-
Total autres éléments du résultat global	88	6
Résultat global	(3 368)	(1 253)
Part attribuable aux actionnaires d' Ekinops SA :	(3 368)	(1 253)
Part attribuable aux participations ne conférant pas le contrôle :	-	-

III - ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves et résultat	Réserves de conversion	Capitaux propres Part du Groupe	Participations ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1er Janvier 2013	1 990 573	1 991	28 569	(24 606)	(8)	5 946	-	5 946
Résultat net de la période				(1 260)		(1 260)	-	(1 260)
Autres éléments du résultat global				26	(20)	6	-	6
Résultat global		0	0	(1 233)	(20)	(1 253)	-	(1 253)
Actions propres				(21)		(21)	-	(21)
Paiements en actions				614		614	-	614
Augmentation de capital	3 097 588	553	5 188			5 740	-	5 740
Au 31 décembre 2013	5 088 161	2 544	33 756	(25 246)	(28)	11 026	-	11 026
Au 1er Janvier 2014	5 088 161	2 544	33 756	(25 247)	(28)	11 026	-	11 026
Résultat net de la période				(3 456)		(3 456)	-	(3 456)
Autres éléments du résultat global				(97)	185	88	-	88
Résultat global		0	0	(3 553)	185	(3 368)	-	(3 368)
Actions propres				(56)		(56)	-	(56)
Paiements en actions				512		512	-	512
Augmentation de capital	301 129	151	2 056			2 207	-	2 207
Au 31 décembre 2014	5 389 290	2 695	35 812	(28 343)	157	10 321	-	10 321

IV - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Résultat net de la période		(3 456)	(1 260)
Elimination des amortissements et provisions	5.4	865	983
Elimination des autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(6)	4
Charges liées aux paiements en actions	4.10	512	614
Capacité d'autofinancement après impôt et coût de l'endettement financier net		(2 085)	342
Elimination de la charge (produit) d'impôt		33	-
Elimination du coût de l'endettement financier net		42	(68)
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net		(2 010)	274
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement		108	385
Impôts payés		(87)	-
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(1 989)	659
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	4.3	(1 376)	(783)
Variation des prêts et avances consentis		70	(122)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(1 306)	(905)
Augmentation de capital	4.10	2 207	5 741
Opérations sur actions propres		(56)	-
Emission de nouveaux emprunts	4.11	740	750
Remboursements d'emprunts	4.11	(350)	(666)
Intérêts financiers payés		(5)	(12)
Variation des autres dettes financières	4.11	(163)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		2 372	5 814
Incidence de la variation des cours des devises		180	(22)
Augmentation (Diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(743)	5 546
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	4.9	7 666	2 120
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	4.9	6 923	7 666

V – ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDES

SOMMAIRE

NOTE 1 – PRESENTATION GENERALE	43
NOTE 2 – FAITS MARQUANTS	43
NOTE 3 – METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES	43
3.1 – Principes généraux et normes.....	43
3.2 – Référentiel comptable.....	44
3.3 – Règles et méthodes d'évaluation.....	45
NOTE 4 – NOTES RELATIVES A L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	53
4.1 – Immobilisations incorporelles.....	53
4.2 – Immobilisations corporelles.....	54
4.3 – Réconciliation des investissements avec le tableau des flux de trésorerie.....	53
4.4 – Actifs financiers non courants.....	53
4.5 – Stocks.....	53
4.6 – Clients et comptes rattachés.....	54
4.7 – Actifs d'impôts exigibles.....	54
4.8 – Autres actifs courants.....	54
4.9 – Trésorerie et équivalent de trésorerie.....	55
4.10 – Capital émis et réserves.....	56
4.11 – Dettes financières.....	60
4.12 – Provisions.....	61
4.13 – Avantages au personnel.....	61
4.14 – Autres passifs courants et non courants.....	60
4.15 – Variation du besoin en fond de roulement	62
4.16 – Catégories d'actifs et de passifs financiers	63
NOTE 5 – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	64
5.1 – Produits des activités ordinaires.....	64
5.2 – Nature des dépenses allouées par fonction.....	65
5.3 – Ventilation des frais de personnel.....	66
5.4 – Les dotations et reprises d'amortissements.....	66
5.5 – Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers.....	67
5.6 – Impôts.....	67
5.7 – Résultat par action.....	67
NOTE 6 – INFORMATION SECTORIELLE	68
NOTE 7 – INFOMATION RELATIVES AUX PARTIES LIEES	69
NOTE 8 – EXPOSITIONS AUX RISQUES FINANCIERS	69
8.1 – Risque de taux d'intérêts.....	69
8.2 – Risque de change.....	69
8.3 – Risque de liquidité.....	70
8.4 – Risque de crédit.....	70
NOTE 9 – ENGAGEMENTS HORS BILAN	71
9.1 – Engagements de location.....	71
9.2 – Droits individuel à la Formation.....	70

NOTE 1 – PRESENTATION GENERALE

Ekinops est un concepteur innovant de solutions de transmission sur fibres optiques destinées aux opérateurs de télécommunications.

Les solutions proposées par Ekinops, basées sur sa technologie propriétaire T-Chip (transport intégré dans une puce), permettent le déploiement rapide, flexible et économique d'infrastructures à très haut débit. Ekinops est ainsi en mesure d'accompagner les opérateurs, en leur apportant haute performance et retour sur investissement, dans l'évolution de leurs infrastructures afin de faire face à l'explosion du trafic de données sur les réseaux à très haut débit (fixe, mobile).

Ekinops SA est cotée au compartiment C du marché Euronext Paris de NYSE Euronext (Code ISIN : FR0011466069, Code mnémorique : EKI).

En date du 9 avril 2015, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des comptes annuels consolidés d'Ekinops SA portant sur la période de douze mois prenant fin le 31 décembre 2014.

NOTE 2 – FAITS MARQUANTS

Après un exercice 2013 de fort développement, 2014 a été une année de transition marquée par la mise en place des actions de développement qui constitueront les relais de croissance du groupe au cours des prochaines années, tant sur le plan commercial que sur le plan technologique.

Sur le plan technologique, l'année a été marquée par l'accélération des ventes de produits 100G, notamment des solutions bénéficiant des modules à technologie propriétaire cohérente lancée en toute fin d'année 2013. Le groupe a également mis sur le marché sa nouvelle solution 100G métro en juin 2014 pour laquelle des premières ventes ont été réalisées en fin d'année. Au final, sur l'ensemble de ses produits 100G, la société a ainsi enregistré une croissance de 43%, confirmant l'adéquation des solutions Ekinops aux besoins du marché et aux exigences technologiques des opérateurs télécoms.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 19 juin 2014, le Groupe a procédé à l'attribution de 186 800 options de souscription d'actions à tous les dirigeants et salariés du Groupe ainsi qu'à l'attribution de 8 500 Bons de Souscription d'Actions (BSA) à une certaine catégorie de partenaires qui sont liés par un contrat de prestation de services avec le Groupe.

Faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mars 2013, Ekinops a signé un contrat dans le cadre duquel Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire des actions nouvelles, par tranches, uniquement sur demande d'Ekinops et pendant une période de 3 ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 500 000 actions, représentant 9,9% du capital social existant. Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a procédé à l'émission de 289.463 actions nouvelles dans le cadre de ce contrat et par conséquent a levé 2,189 K euros de capitaux.

Enfin, au mois d'août 2014, le groupe a signé un contrat de « Prêt taux zéro pour l'innovation » avec BPI France Finance d'un montant de 740 K€. Au 31 décembre 2014, le Groupe avait encaissé le prêt.

NOTE 3 – METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

3.1 – Principes généraux et normes

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

3.2 – Référentiel comptable

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, les états financiers consolidés du groupe Ekinops au 31 décembre 2014 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec, en comparatif, l'exercice 2013 retraité si besoin selon le même référentiel.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014 sont identiques à celles des comptes consolidés au 31 décembre 2013, à l'exception du changement de présentation concernant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises détaillé en note 5.6 et des changements mentionnés ci-après :

- Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2014

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2014 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2014. Elles concernent principalement :

Les normes relatives aux méthodes de consolidation :

- IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 « Dispositions transitoires » ;
- IAS 28 amendée « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Autres normes et interprétations :

- IAS27 amendée « Etats financiers individuels »
- IAS 32 amendée « Compensation d'actifs et de passifs financiers » ;
- IAS 36 amendée « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».
- ISA39 amendée « Novation des dérivés et maintien de la relation de couverture »

- Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2014

Par ailleurs, le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2014 :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apports d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012, 2011-2013 et 2012-2014 ;
- IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

Le Groupe est en cours d'analyse des impacts de l'application de ces normes et interprétations.

3.3 – Règles et méthodes d'évaluation

3.3.1 – Périmètre

Le Groupe exerce le contrôle sur l'ensemble de ses filiales qui sont par conséquent consolidées par intégration globale. Le tableau ci-après présente les informations relatives à toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation à la fin de chaque exercice.

Sociétés consolidées par intégration globale :

Sociétés	Sièges	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Ekinops SAS	3, rue Blaise Pascal 22300 Lannion – France	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère
Ekinops Corp	1209 Orange St, Wilmington, DE 19801– Etats-Unis	100	100	100	100

3.3.2 – Méthode de consolidation

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes intragroupes, transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle exclusif directement ou indirectement sont intégrées globalement.

3.3.3 – Méthodes de conversion

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de fonctionnement des sociétés étrangères correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ».

Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euro au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la fin de chaque période, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en appliquant le cours en vigueur à cette date.

Les pertes et gains de change qui en résultent sont reconnus en autres produits et charges financiers au compte de résultat, à l'exception des écarts de change relatifs aux éléments monétaires répondant à la définition d'investissement net dans une activité à l'étranger. Ces éléments sont comptabilisés en capitaux propres; ils sont comptabilisés en résultat lors de la cession de l'investissement net.

3.3.4 – Estimations et jugements comptables déterminants

Afin d'établir les états financiers conformément aux normes IFRS, la Direction du Groupe a dû recourir à des hypothèses, des jugements et des estimations, susceptibles d'affecter à la date d'établissement des états financiers, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les montants présentés au titre des charges et produits de la période.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur :

- l'évaluation de la juste valeur des options d'achat et de souscription d'actions (plans de stock-options, bons de créateur d'entreprise, d'actions gratuites et de bons de souscription d'action) accordées aux fondateurs, aux dirigeants, à certains salariés du Groupe et à certains prestataires. L'évaluation de cette juste valeur résulte de modèles nécessitant l'utilisation d'hypothèses de calcul (volatilité, turnover, durée d'exercabilité ...);
- l'évaluation des avantages du personnel, et plus particulièrement des indemnités de fin de carrière ;
- l'évaluation des provisions et notamment de la provision pour garantie
- l'estimation des flux de remboursements des subventions et avances remboursables ;
- l'évaluation des impôts différés.

La Direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de l'hypothèse de continuité d'exploitation, de son expérience passée et des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou encore suite à de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent par conséquent sensiblement différer de ces estimations.

3.3.5 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti (coût historique à la date de comptabilisation initiale majoré des dépenses ultérieures amortissables et diminuées des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées). Les licences d'utilisation de progiciels et logiciels sont amortis en linéaire sur une durée de 1 à 3 ans selon leur objet et leur durée d'utilisation par l'entreprise.

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Les frais de développement engagés à l'occasion de la conception de nouveaux programmes sont portés à l'actif du bilan consolidé lorsque les 6 critères généraux suivants, définis par la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, sont démontrés :

- 1) la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- 2) l'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou le vendre,
- 3) la capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit,
- 4) l'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs,
- 5) la disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet,
- 6) la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Les frais de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont comptabilisés en charges.

Ces frais de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur ces applications et sont calculés selon leur temps d'intervention majoré d'une quote-part de frais indirects. Les coûts liés aux prestataires intervenus sur ces projets sont également pris en compte.

L'amortissement des frais de développement débute à compter de la date de commercialisation de l'équipement. Les frais de développement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée à 4 ans.

Les frais de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en « frais de développement en cours ».

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque arrêté et, le cas échéant, ajustées.

3.3.6 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires) ou à leur coût de production pour certaines immobilisations corporelles étant produites en internes (matériels de démonstration principalement) et faisant l'objet de production immobilisée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. En règle générale le Groupe fait la distinction comme suit :

- Installations techniques	10 ans
- Matériel et outillage	4 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans
- Matériel de démo et développement	4 ans
- Mobilier de bureau	5 ans
- Agencements	10 ans

Les valeurs résiduelles amortissables et les durées d'utilité sont revues à chaque arrêté et, le cas échéant, ajustées.

3.3.7 - Dépréciation d'actifs

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, dès lors qu'un événement ou un changement dans les conditions de marché présente un risque de perte de valeur pour une immobilisation incorporelle ou corporelle, sa valeur comptable est revue afin de s'assurer qu'elle reste inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs devant être générés par l'utilisation continue de l'actif et par sa sortie in fine. La valeur recouvrable à la date de l'arrêté tient notamment compte de l'évolution commerciale des produits ainsi que des évolutions technologiques.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur correspondant à la différence entre ces deux valeurs est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Une perte de valeur comptabilisée pour une immobilisation corporelle ou incorporelle ayant une durée d'utilité déterminée peut être reprise si la valeur recouvrable devient à nouveau supérieure à la valeur comptable. La reprise ne peut toutefois excéder la perte de valeur comptabilisée initialement.

3.3.8 - Actifs financiers

Les actifs financiers, à l'exclusion de la trésorerie, sont constitués de prêts et créances. Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, excepté les actifs dont l'échéance expire plus de douze mois après la date de clôture. Les prêts sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur recouvrable des prêts et créances est examinée dès lors qu'il existe une quelconque indication que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur, et au moins à chaque clôture. Si la valeur recouvrable est

inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est immédiatement reconnue dans l'état consolidé du résultat net.

La Direction procède régulièrement à la revue et à l'évaluation de la valeur recouvrable des créances clients. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation ou une perte sur créance irrécouvrable est comptabilisée en résultat net. Cette évaluation du risque-crédit repose sur l'expérience passée en matière de recouvrement des créances et de défauts de paiement, le niveau d'antériorité des créances dont l'échéance est dépassée, ainsi que sur les conditions de paiements octroyées. Une échéance est considérée comme dépassée lorsqu'à la date fixée contractuellement le paiement n'a toujours pas été effectué.

3.3.9 – Les contrats de location de financement

Les actifs acquis au travers de contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés dans la mesure où ils présentent un caractère significatif.

Conformément à la norme IAS 17 – Contrats de location, sont considérés comme des contrats de location-financement ceux qui ont pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et risques inhérents à la propriété des biens faisant l'objet des contrats. Dans ce cas, les biens ainsi financés sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur au contrat (correspondant à leur coût d'acquisition ou à la valeur actualisée des paiements minimaux si elle est inférieure), ils sont amortis sur leur durée d'utilité probable, la dette financière correspondante est inscrite au passif, et les loyers de location-financement sont répartis entre remboursements d'emprunts et charges financières.

3.3.10 – Les stocks

Les stocks et les encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Ce coût de revient est déterminé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré et inclut notamment les coûts de marchandises et de la main-d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

La valeur brute des stocks de marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat, les droits de douane, les autres taxes ainsi que les frais de manutention, de transport et autres directement attribuable aux acquisitions.

Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. Cela est le cas en particulier si les stocks sont comptabilisés à un montant supérieur au montant que la société s'attend à obtenir de leur vente ou de leur utilisation. Le coût des stocks peut ne pas être recouvrable également si ces stocks ont été endommagés, s'ils sont devenus complètement ou partiellement obsolètes ou si leur prix de vente a subi une baisse.

Les estimations de la valeur nette de réalisation tiennent compte des fluctuations de prix ou de coût directement liées aux événements survenant après la fin de l'exercice dans la mesure où de tels événements confirment les conditions existant à la fin de la période.

3.3.11 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend principalement les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie incluent les placements à court-terme très liquides et qui présentent un risque de changement de valeur considéré comme négligeable. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans

possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont constatées dans l'état consolidé du résultat net.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

3.3.12 – Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

3.3.13 – Provisions

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- le Groupe se conformera aux conditions attachées aux subventions et,
- les subventions seront reçues.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes financières et évalué au coût amorti. La différence entre l'évaluation au coût amorti du prêt et sa valeur nominale est comptabilisée en produits de subventions et étalée sur la durée du projet financé.

Une subvention publique à recevoir à titre de soutien financier immédiat à la société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise. Dans les cas où la subvention a pour objectif de compenser la charge elle est comptabilisée en déduction de cette charge.

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquelles ils se rapportent.

Le crédit d'Impôt Recherche et le Crédit d'Impôt Innovation sont présentés en déduction des « Frais de recherche et développement » de l'état consolidé du résultat net.

3.3.14 – Provisions

Conformément à la norme IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, le Groupe comptabilise des provisions uniquement si les trois conditions suivantes sont remplies :

- une entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) envers un tiers résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation;
- et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La détermination de l'exposition au risque, la comptabilisation et l'évaluation des provisions font appel à une part importante de jugements et d'estimations. Ces jugements et estimations sont par nature sujets au changement notamment si de nouvelles informations ou de nouveaux éléments d'appréciation devenaient disponibles.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, un produit à recevoir peut être comptabilisé à l'actif du bilan si le remboursement est quasi-certain.

Si l'impact présente un caractère significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un un taux qui reflète les risques spécifiques au passif. A chaque arrêté ultérieur, l'augmentation de la provision qui résulte de l'écoulement du temps conduit à comptabiliser une charge de « désactualisation » dans le compte de résultat.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions.

Provision pour garantie

Une provision est constituée pour les charges à engager dans les années à venir au titre de la garantie du matériel vendu. Les coûts engagés correspondent à la main-d'œuvre, aux frais de déplacement, et au coût des pièces détachées.

3.3.15 – Avantages au personnel

Les salariés d'Ekinops SA bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France:

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies);
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation actuarielle est basée sur la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant, le cas échéant, un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés.

Les changements d'hypothèses actuarielles sont enregistrés en capitaux propres sur l'exercice.

Au compte de résultat sont reportés : le coût des services rendus qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire, une charge d'intérêt qui traduit la « désactualisation » des obligations.

Les cotisations relatives aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges sociales au compte de résultat de la période à laquelle ils sont rattachés.

3.3.16 – Passifs courants

Les passifs courants correspondent aux passifs devant être réglés ou négociés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

3.3.17 – Transactions dont le paiement est fondé sur actions

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres (plans de stock-options, bons de souscription d'actions, bons de créateur d'entreprise et actions gratuites) attribuées aux fondateurs, aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions, ces attributions d'instruments de capitaux propres sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée à partir du modèle d'évaluation le plus approprié en fonction des caractéristiques de chaque plan.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution est comptabilisée en charges de personnel en mode linéaire sur chacun des jalons composant la période d'acquisition des droits, avec en contrepartie, une augmentation correspondante dans les capitaux propres.

A chaque date de clôture, le Groupe réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, l'impact d'une révision de l'estimation est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Bons de souscription d'actions, bons de créateur d'entreprise et stock-options :

La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces instruments est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur desdits instruments à la date de leur attribution, et au nombre d'instruments pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaites à la fin de la période d'acquisition des droits. Pour procéder à cette évaluation, le Groupe utilise un modèle mathématique de valorisation de type Binomial. Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question étant précisé que les plans qualifiés de « graded vesting » sont appréhendés comme autant de plans indépendants.

La charge liée à ces instruments est comptabilisée au résultat, en charges de personnel par la contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu par le Groupe est constaté en trésorerie par la contrepartie des capitaux propres.

Actions gratuites :

Les plans d'actions gratuites rentrent dans le champ d'application de la norme IFRS2, comme des paiements fondés sur des actions et dénoués en instruments de capitaux propres. Les actions gratuites sont valorisées à leur date d'octroi. Les justes valeurs sont étalées linéairement sur la période d'acquisition des droits du plan en charges de personnel avec pour contrepartie une augmentation des capitaux propres.

3.3.18 – Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les revenus générés par le Groupe proviennent de la vente d'équipements pour réseaux de télécommunications optiques et de contrats de service.

a) Vente d'équipements

Les équipements commercialisés par le Groupe sont généralement vendus sur la base de bons de commande client qui incluent des prix fixes et déterminables, sans droit de retour ou obligations post-livraison significatives en dehors des conditions générales de vente. Le revenu est reconnu au moment du transfert de risque.

b) Prestations de services

Les prestations de services concernent principalement les contrats de maintenance, les extensions de garantie et des prestations d'installation.

Les revenus des prestations d'installation sont reconnus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Les revenus correspondants aux contrats de service (essentiellement maintenance et extension de garantie) sont reconnus linéairement sur la durée effective des contrats. La quote-part des contrats de services non afférente à l'exercice en cours est comptabilisée en produit constaté d'avance.

3.3.19 – Coût des ventes

Le coût des ventes est essentiellement constitué :

- des achats de composants, modules optiques et autres produits nécessaires à la production des biens vendus ;
- de prestation des services des tiers pour la fabrication, l'assemblage, l'installation et la maintenance des biens vendus ;
- des droits de douane, coûts de transports et autres taxes directement attribuables à ces achats ;
- des frais directs et indirects alloués au processus de fabrication des produits.

3.3.20 – Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe.

3.3.21 – Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance économique de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

3.3.22 – Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

3.3.23 – Impôts

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable pour :

- toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, à l'exception des écarts d'acquisition.
- les déficits fiscaux reportables.

Les actifs d'impôt ne sont reconnus que s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels ils pourront être imputés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de bénéfices imposables futurs ainsi que de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Le Groupe a décidé d'opter pour une comptabilisation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en charge d'impôt à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Cette taxe est éligible à la qualification d'impôt sur le résultat au regard de la norme IAS12 – Impôt sur le résultat. Cette taxe était précédemment comptabilisée en charges opérationnelles (« frais généraux et administratifs »). La note 5.6 présente les impacts de ce changement de présentation.

3.3.24 – Résultat de base et résultat dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, options de souscriptions d'actions) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

Les actions propres portées en diminution des capitaux propres ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action de base et dilué.

NOTE 4 – NOTES RELATIVES A L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

4.1 – Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	Frais de développement	Frais de développement en cours	Concessions, brevets et droits similaires	Total Immobilisations incorporelles
Valeur brute au 31 décembre 2013	576	167	1 185	1 928
Capitalisation des frais de développement	223	443	-	666
Acquisition	-	-	164	164
Valeur brute au 31 Décembre 2014	799	610	1 349	2 758
Amortissements cumulés au 31 décembre 2013	(325)	-	(1 055)	(1 380)
Dotations de la période	(157)	-	(141)	(298)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2014	(482)	-	(1 196)	(1 678)
Valeur nette au 31 décembre 2013	251	167	130	548
Valeur nette au 31 décembre 2014	317	610	153	1 080

La valeur nette comptable des frais de développement en cours au 31 décembre 2014 s'établit à 610 K€ à comparer à 167 K€ au 31 décembre 2013. Cette augmentation significative est principalement due au projet Célestis (455 K€) qui a pour objet le développement d'une application logicielle permettant la supervision du réseau.

4.2 – Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	Installations techniques, matériel & outillage	Mobilier et matériel de bureau, informatique	Total Immobilisations corporelles
Valeur brute au 31 décembre 2013	3 516	550	4 066
Acquisition	411	94	505
Cession	(107)	(49)	(156)
Incidence de la variation du cours des devises	-	6	6
Valeur brute au 31 décembre 2014	3 820	601	4 421
Amortissements cumulés au 31 décembre 2013	(2 724)	(451)	(3 175)
Dotation de la période	(456)	(60)	(516)
Cession	107	49	156
Incidence de la variation du cours des devises	-	(5)	(5)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2014	(3 073)	(467)	(3 540)
Valeur nette au 31 décembre 2013	792	100	892
Valeur nette au 31 décembre 2014	747	134	881

La valeur nette comptable des actifs corporels en location financement s'établit à 88 K€ au 31 décembre 2014 (138 K€ au 31 décembre 2013) pour une valeur brute de 194 K€.

4.3 – Réconciliation des investissements avec le tableau des flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Acquisition immobilisations incorporelles	(830)	(358)
Acquisition immobilisations corporelles	(505)	(419)
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	(41)	(6)
Total	(1 376)	(783)

4.4 – Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont principalement composés des dépôts de garantie (locaux et factoring). La diminution sensible du poste sur la période est liée à un moindre recours aux services d'affacturage. Les dépôts de garantie relatifs à l'affacturage ne représentent plus que 52 K€ au 31 décembre 2014, contre 121 K€ au 31 décembre 2013.

4.5 – Stocks

(En milliers d'euros)	31 décembre 2013	Variation BFR	Dotations nettes des reprises de provisions	Incidence de la variation du cours des devises	31 décembre 2014
Valeur Brute	4 744	238		29	5 011
Pertes de valeurs cumulées	(301)	-	(22)	(6)	(329)
Total valeur nette des stocks	4 443	238	(22)	23	4 682

4.6 – Clients et comptes rattachés

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Clients et comptes rattachés	1 858	2 832
Pertes de valeur cumulées	-	(12)
Total valeur nette des clients et comptes rattachés	1 858	2 821

Au 31 décembre 2014, le montant des créances mobilisées et non échues correspondant à des contrats de factoring sans transfert de risques et par conséquent inclus dans le poste clients et comptes rattachés s'élève à 35 K€.

4.7 – Actifs d'impôts exigibles

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Créance d'impôt sur les bénéfices	35	-
Crédit d'impôt recherche	1 052	1 056
Crédit d'impôt innovation	80	80
Total actifs d'impôts exigibles	1 167	1 136

Le tableau ci-après présente les mouvements survenus sur le Crédit d' Impôt Recherche (CIR) et le Crédit d'impôt Innovation (CII) au cours des deux exercices présentés :

(En milliers d'euros)	
Solde au 1er janvier 2013	1 111
+CIR comptabilisé sur l'exercice	1 056
+ CII comptabilisé sur l'exercice	80
- paiement reçu	1 111
Solde au 31 Décembre 2013	1 136
Solde au 1er janvier 2014	1 136
+CIR comptabilisé sur l'exercice	1 052
+ CII comptabilisé sur l'exercice	80
- paiement reçu	1 136
Solde au 31 Décembre 2014	1 132

4.8 – Autres actifs courants

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Avances et acomptes sur commandes	23	132
Créances sociales	-	25
Créances fiscales hors IS et CVAE	156	393
Charges constatées d'avance	141	78
Autres	243	340
Total autres actifs courants	562	969

4.9 – Trésorerie et équivalent de trésorerie

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Trésorerie	6 923	7 666
Equivalents de trésorerie	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 923	7 666
Concours bancaires	-	-
Total Trésorerie nette	6 923	7 666

4.10– Capital émis et réserves

4.10.1 - Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2014, le capital est composé de 5 389 290 actions ordinaires entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0.50 €.

Faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mars 2013, Ekinops a signé le 28 janvier 2014 un contrat PACEO dans le cadre duquel Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire des actions nouvelles, par tranches, uniquement sur demande d'Ekinops et pendant une période de 3 ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 500 000 actions, représentant 9,9% du capital social existant.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Groupe a ainsi procédé à 6 tirages représentant une émission totale de 289.463 actions nouvelles au titre de ce contrat et correspondant à une levée de fonds nette de frais de 2.173 K€.

Le tableau ci-après détaille les mouvements survenus sur le capital d'Ekinops SA au cours des 2 exercices présentés :

Date	Nature des opérations	Capital	Nombre d'actions créées	Valeur nominale
Au 31 décembre 2012		1 990 573 €	1 990 573	1,00 €
30 avril 2013	Réduction de la valeur nominale des titres		1 990 573	
30 avril 2013	Augmentation de capital suite à l'introduction en bourse nette des frais	551 458 €	1 102 915	0,50 €
Novembre-Décembre 2013	Exercice de Bons de Création d'Entreprise	2 050 €	4 100	0,50 €
Au 31 décembre 2013		2 544 081 €	5 088 161	0,50 €
Février-Octobre 2014	Augmentations de Capital dans le cadre du contrat PACEO	144 732 €	289 463	0,50 €
Janvier - Mai 2014	Exercice d'instruments de capitaux propres (OSA, BCE, BSA)	5 833 €	11 666	0,50 €
Au 31 décembre 2014		2 694 646 €	5 389 290	0,50 €

4.10.2 – Paiements fondés sur des actions

a) Options de souscription d'actions (OSA)

Le Conseil d'administration du 19 juin 2014 a attribué 186 800 options de souscription d'actions à tous les dirigeants et salariés du Groupe.

Les droits à exercice pour ces options sont acquis par tiers, sous condition de présence, et selon les modalités suivantes :

- Le premier tiers (33,33%) au 1er janvier 2015
- Le second tiers (33,33%) au 1er janvier 2016
- Le dernier tiers (33,33%) le 1er janvier 2017

Ces options pourront être exercées au plus tard dix (10) ans après la date d'attribution soit le 18 juin 2024. L'acquisition définitive de ces droits est également soumise à une condition de performance consistant en la commercialisation d'un nouveau produit dans les 12 mois suivants la date d'attribution. Au 31 décembre 2014 cette condition de performance n'est pas encore réalisée. Cependant, le Groupe n'identifie aucun élément susceptible de remettre en cause sa réalisation dans les limites de calendrier fixées.

L'exercice de ces options donnera lieu à un règlement en actions ordinaires d'Ekinops SA, sur la base d'une parité d'une action Ekinops SA pour une option exercée.

Les principales caractéristiques de ce nouveau plan sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Date attribution	Date expiration	Valeur du sous-jacent en date d'attribution	Prix d'exercice	Durée de vie moyenne attendue	Volatilité	Taux sans risque	Turnover	Décote d'incessibilité	Probabilité réalisation condition de performance	Valorisation de l'instrument de capitaux propres
19 juin 2014	18 juin 2024	8,00 €	7,86 €	5,75 ans	41,37%	1,04%	0,00%	20,00%	100,00%	2,59 €

A la date de réalisation de l'introduction en bourse, toutes les options de souscription d'actions attribuées avant le 25 février 2013 sont devenues exerçables. Les principales hypothèses retenues pour valoriser ces attributions (y compris celle du 25 février 2013) incluaient notamment une volatilité attendue de 44%, un taux de turnover annuel de 5%, un taux de dividende nul et un taux sans risque fonction de la date d'attribution (2,22% pour l'attribution du 22/02/2013).

Le tableau ci-après décrit pour toutes les options en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste valeur du sous-jacent à la date d'attribution, durées de vie résiduelle et charges comptabilisées au cours de la période :

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (En €)	Juste valeur du sous-jacent à la date d'attrib. (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle	Charge comptabilisée au 31.12.2014 (En K€)	Charge comptabilisée au 31.12.2013 (En K€)
15 mai 2008	25 334	0	0	(1 000)	24 334	7,50 €	7,50 €	3,2 ans	-	-
12 mars 2009	8 000	0	0	0	8 000	7,50 €	7,50 €	4,2 ans	-	-
21 octobre 2010	1 600	0	(600)	0	1 000	5,90 €	5,90 €	5,8 ans	-	(1)
15 septembre 2011	1 000	0	0	0	1 000	5,90 €	5,90 €	6,7 ans	-	-
20 décembre 2012	20 000	0	0	(20 000)	0	5,90 €	5,90 €	-	-	(39)
25 février 2013	8 400	0	(466)	(1 934)	6 000	6,69 €	6,69 €	8,2 ans	(7)	(15)
19 juin 2014	0	186 800	0	(17 800)	169 000	7,86 €	8,00 €	9,5 ans	(221)	-
Total des Options de Souscription d'Actions (OSA)	64 334	186 800	(1 066)	(40 734)	209 334	N/A	N/A	N/A	(228)	(56)

b) Bons de souscription d'actions

Le Conseil d'administration du 19 juin 2014 a attribué 8 500 Bons de Souscription d'Actions (BSA) à une certaine catégorie de partenaires qui sont liés par un contrat de prestation de services avec le Groupe. Le prix de souscription d'un BSA a été fixé à sa juste valeur, soit 2,00€. Les droits à exercice pour ces BSA sont acquis par tiers, sous condition de présence et selon les modalités suivantes :

- Le premier tiers (33,33%) au 1er janvier 2015,
- Le deuxième tiers (33,33%) au 1er Janvier 2016,
- Et le dernier tiers (33,33%) le 1er Janvier 2017.

Ces options pourront être exercées au plus tard cinq (5) ans après la date d'attribution, soit le 18 juin 2019. L'acquisition définitive de ces droits est également soumise à une condition de performance consistant en la commercialisation d'un nouveau produit dans les 12 mois suivants la date d'attribution. Au 31 décembre 2014 cette condition de performance n'est pas encore réalisée. Cependant, le Groupe n'identifie aucun élément susceptible de remettre en cause sa réalisation dans les limites de calendrier fixées.

L'exercice des BSA donnera lieu à un règlement en actions ordinaires d'Ekinops SA, sur la base d'une parité d'une action Ekinops SA pour un BSA exercé.

Les principales caractéristiques de ce nouveau plan sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Date attribution	Date expiration	Valeur du sous-jacent en date d'attribution	Prix d'exercice	Durée de vie moyenne attendue	Volatilité	Taux sans risque	Turnover	Décote d'incessibilité	Probabilité réalisation condition de performance	Valorisation de l'instrument de capitaux propres
19 Juin 2014	18 Juin 2019	8,00 €	7,86 €	3,25 ans	41,37%	1,04%	0,00%	20,00%	100,00%	2,0 €

Comme le prix de souscription des BSA attribués le 19 juin 2014 correspond à leur juste valeur à cette date, il n'y a pas lieu de comptabiliser de charge au titre de cette attribution.

A la date de réalisation de l'introduction en bourse, tous les bons de souscription d'actions attribués avant le 25 février 2013 sont devenus exerçables. Les principales hypothèses retenues pour valoriser ces attributions (y compris celle du 25 février 2013) incluaient notamment une volatilité attendue de 44%, un taux de turnover annuel de 5%, un taux de dividende nul et un taux sans risque fonction de la date d'attribution (2,22% pour l'attribution du 22/02/2013).

Le tableau ci-après décrit pour tous les BSA en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste de valeur du sous-jacent à la date d'attribution, durées de vie résiduelle et charges comptabilisées au cours de la période :

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribués au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (En €)	Juste valeur du sous-jacent à la date d'attrib. (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle	Charge comptabilisée au 31.12.2014 (En K€)	Charge comptabilisée au 31.12.2013 (En K€)
22 novembre 2005	2 000	0	0	0	2 000	25,00 €	25,00 €	0,9 ans	-	-
28 septembre 2007	20 000	0	0	0	20 000	7,50 €	7,50 €	5,9 ans	-	-
12 mai 2011	1 000	0	(1 000)	0	0	5,90 €	5,90 €	-	-	-
25 février 2013	9 000	0	0	0	9 000	6,69 €	6,69 €	8,2 ans	(11)	(17)
19 juin 2014	0	8 500	0	0	8 500	7,86 €	8,00 €	4,5 ans	-	-
Total des Bons de Souscription d'Actions (BSA)	32 000	8 500	(1 000)	0	39 500	N/A	N/A	N/A	(11)	(17)

c) Bons de créateurs d'entreprise

A la date de réalisation de l'introduction en bourse, tous les Bons de Créateurs d'Entreprise (BCE) attribués avant le 25 février 2013 sont devenus exerçables. Les principales hypothèses retenues pour valoriser ces attributions (y compris celle du 25 février 2014) incluaient notamment une volatilité attendue de 44%, un taux de turnover annuel de 5%, un taux de dividende nul et un taux sans risque fonction de la date d'attribution (2,22% pour l'attribution du 22/02/2013).

Le tableau ci-après décrit pour tous les BCE en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste de valeur du sous-jacent à la date d'attribution, durées de vie résiduelle et charges comptabilisées au cours de la période :

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribués au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (En €)	Juste valeur du sous-jacent à la date d'attrib. (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle	Charge comptabilisée au 31.12.2014 (En K€)	Charge comptabilisée au 31.12.2013 (En K€)
22 juin 2010	490 716	0	0	0	490 716	5,90 €	5,90 €	5,5 ans	-	(11)
21 octobre 2010	33 800	0	(8 000)	0	25 800	5,90 €	5,90 €	5,8 ans	-	(0)
12 mai 2011	38 970	0	0	0	38 970	5,90 €	5,90 €	6,4 ans	-	(39)
20 décembre 2012	42 778	0	(1 600)	0	41 178	5,90 €	5,90 €	6,4 ans	-	(85)
25 février 2013	222 600	0	0	0	222 600	6,69 €	6,69 €	8,2 ans	(273)	(408)
Total des Bons de Créateurs d'Entreprises (BCE)	828 864	0	(9 600)	0	819 264	N/A	N/A	N/A	(273)	(543)

d) Synthèse des mouvements et réconciliation de la charge liée aux paiements fondés sur des actions

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Devenues caduques au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Charge comptabilisée au 31.12.2014 (En K€)	Charge comptabilisée au 31.12.2013 (En K€)
OSA	64 334	186 800	(1 066)	(40 734)	0	209 334	(228)	(56)
BSA	32 000	8 500	(1 000)	0	0	39 500	(11)	(17)
BCE	828 864	0	(9 600)	0	0	819 264	(273)	(543)
TOTAL	925 198	195 300	(11 666)	(40 734)	0	1 068 098	(512)	(615)

La charge totale comptabilisée au cours de la période au titre des paiements fondés sur des actions s'élève à 512 K€ et a été intégralement allouée en frais généraux et administratifs.

4.11 - Dettes financières

Les dettes financières sont principalement composées des avances remboursables (OSEO et Coface) et des deux Prêts à Taux Zéro pour Innovation (PTZI) de Bpi France Financement.

a) Variation des dettes financières sur l'exercice 2014

(En milliers d'euros)	31 décembre 2013	Augmentations	Remboursements	Variation	(Actualisation)/ Désactualisation	Reclassement	31 décembre 2014
Dettes de crédit-bail	57					(57)	0
Emprunts BPI	750	740	-	-	-	-	1 490
Avance Oseo		-	-	-	-	-	-
Avance Coface		-	-	-	-	-	-
Actualisation des avances et PTZ	(100)	-	-	-	(86)	-	(186)
Total des dettes financières non courantes	707	740	-	-	(86)	(57)	1 304
Dettes de crédit-bail	65		(65)			57	57
Dettes de factoring	198	-	-	(163)	-	-	35
Avance Oseo	240	-	(240)	-	-	-	0
Avance Coface	74	-	(45)	-	-	-	29
Actualisation des avances et PTZ	(30)	-	-	-	30	-	0
Total des dettes financières courantes	547	0	(350)	(163)	30	57	121
Total des dettes financières	1 254	740	(350)	(163)	(56)	0	1 425

Au 31 décembre 2014, suite aux remboursements partiels ou totaux des avances COFACE et OSEO, les dettes financières sont principalement constituées des deux Prêts à Taux Zéro pour innovation de la Banque Publique d'Investissement (BPI) dont l'un de 740 K€ contracté au cours de l'exercice. Comme ces prêts ne portent pas intérêts, ils ont été retraités conformément aux règles et méthodes comptables du Groupe et la différence entre la valeur nominale et la valeur actualisée du prêt (taux d'actualisation de 2,05% pour le prêt BPI 2014 et de 3% pour le prêt BPI de 2013) est considérée comme une subvention reçue de l'Etat et étalée sur la durée de vie du prêt.

Afin d'optimiser la gestion du poste client et du besoin en fonds de roulement, le Groupe a mis en place un contrat d'affacturage depuis le 5 janvier 2013. Dès lors que l'essentiel des risques et avantages économiques relatifs aux créances cédées n'est pas transféré, ces dernières sont maintenues en créances clients (Note 4.6) par contrepartie d'une dette financière courante, jusqu'à leur encaissement par le Factor. Au 31 décembre 2014 le montant de cette dette s'élève à 35 K€.

b) Echancier des dettes financières au 31 décembre 2014

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	< 1an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	> 5 ans	Actualisation
Dettes de crédit-bail	57	57	-	-	-	-	-	-
Dettes de factoring	35	35	-	-	-	-	-	-
Emprunt BPI	1 490	-	38	224	298	298	632	-
Avance Coface	29	29	-	-	-	-	-	-
Actualisation des avances	(186)	-	-	-	-	-	-	(186)
Total des dettes financières	1 425	121	38	224	298	298	632	(186)

4.12 – Provisions

(En milliers d'euros)	31 décembre 2013	Dotations	Reprise utilisée	31 décembre 2014
Provisions pour garantie	333	228	(207)	354
Total des provisions pour risques et charges	333	228	(207)	354

Les provisions sont exclusivement des provisions pour couvrir des risques de garanties.

4.13 – Avantages au personnel

a) Variation de l'engagement net reconnu au bilan

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Dettes actuarielles de début de période	189	183
Coût financier	7	6
Coût des services rendus	30	27
Utilisation (départ en retraite)	(13)	-
Pertes (gains) actuariels	97	(26)
Dettes actuarielles de fin de période	310	189

Le Groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif du Groupe.

Comme précisé dans les règles et méthodes comptables, l'intégralité des gains ou pertes actuariels est reconnue en capitaux propres. Le coût des services rendus est comptabilisé en charge opérationnelle et le coût financier en autres produits et charges financières.

b) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements de fins de carrières sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Age de départ en retraite	65 ans	65 ans
Taux d'actualisation	1,30%	3,17%
Taux de charges patronales	47,0%	47,0%
Taux de revalorisation des salaires	2,30%	2,30%
Turnover		
< 30 ans	9,40%	9,40%
30 - 35 ans	15,70%	15,70%
35 - 40 ans	4,50%	4,50%
40 - 45 ans	2,20%	2,20%
> 45 ans	0,00%	0,00%
Table de mortalité	TM 2008-2010	TM 2008-2010

c) La sensibilité aux taux d'actualisation

Le tableau suivant présente une étude de sensibilité du régime d'indemnités de fin de carrière au taux d'actualisation. Les montants exprimés en milliers d'euros correspondent à l'évaluation de la dette actuarielle à la fin des deux exercices présentés en cas de variation à la hausse ou à la baisse du taux d'actualisation :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Solde engagement envers le personnel en cas de :		
- Hausse de 1 point	261	161
- Hausse de taux de 0,25 point	297	182
- Baisse de 0,25 point	324	197
- Baisse de taux de 1 point	372	227

4.14 – Autres passifs courants et non courants

a) Autres passifs non courants

Au 31 décembre 2014, les autres passifs non courants sont constitués des produits constatés d'avance relatifs au retraitement des prêts à taux zéro (Note 4.1) à hauteur de 186 K€ et de la part à plus d'un an des contrats de services (Maintenance et extension de garantie) à hauteur de 206 K€.

b) Autres passifs courants

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Dettes fiscales et sociales	1 425	1 820
Dettes sur achat d'immobilisations	-	41
Produits constatés d'avance	436	373
Avances clients et clients créditeurs	1 125	498
Total autres passifs courants	2 986	2 732

4.15 – Variation du besoin en fond de roulement

(En milliers d'euros)	31 Décembre 2014	31 décembre 2013
Variation nette des stocks	(216)	(1 373)
Variation nette des créances clients	1 068	(276)
Variation des dettes fournisseurs	(1 485)	1 376
Variation nette des autres éléments du BFR lié à l'activité	741	658
Variation du besoin en fonds de roulement	108	385

4.16 – Catégories d'actifs et de passifs financiers

Les tableaux suivants présentent les catégories d'actifs et passifs financiers du Groupe à la clôture des deux exercices présentés :

a) Actifs financiers

En milliers d'euros	Valeur au bilan	31 Décembre 2014		Juste valeur
		Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le résultat	
Actifs financiers non courants	79	79		79
Clients et comptes rattachés	1 858	1 858		1 858
Autres actifs courants	562	562		562
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 923		6 923	6 923
Total	9 422	2 499	6 923	9 422

En milliers d'euros	Valeur au bilan	31 Décembre 2013		Juste valeur
		Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le résultat	
Actifs financiers non courants	149	149		149
Clients et comptes rattachés	2 821	2 821		2 821
Autres actifs courants	969	969		969
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 666		7 666	7 666
Total	11 605	3 939	7 666	11 605

b) Passifs financiers

En milliers d'euros	31 Décembre 2014			Juste valeur
	Valeur au bilan	Passifs au Coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	
Dettes financières	1 425	1 425	-	1 425
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 444	1 444	-	1 444
Autres passifs	3 378	3 378	-	3 378
Total	6 247	6 247	-	6 247

En milliers d'euros	31 Décembre 2013			Juste valeur
	Valeur au bilan	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le résultat	
Dettes financières	1 254	1 254	-	1 254
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 968	2 968	-	2 968
Autres passifs	2 855	2 855	-	2 855
Total	7 077	7 077	-	7 077

NOTE 5 – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 – Produits des activités ordinaires

Par nature

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Production vendue de biens	10 717	16 822
Production vendue de services	1 532	1 471
Total chiffre d'affaires	12 249	18 293

Par zone géographique

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Amérique du nord et du sud	4 944	9 736
Europe - Moyen-orient - Afrique	7 305	8 557
Total chiffre d'affaires	12 249	18 293

5.2 - Nature des dépenses allouées par fonction

Nature des frais de recherche et développement

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Charges de personnel	(3 456)	(2 811)
Dotations aux amortissements et provisions	(695)	(652)
Personnel extérieur	(358)	(27)
Crédit d'impôts*	1 180	1 156
Subventions	293	335
Capitalisation des frais de développement	666	246
Autres	(173)	(157)
Total frais de recherche et développement	(2 543)	(1 910)
* dont part CICE :	48	20

Nature des frais commerciaux

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Charges de personnel	(2 919)	(2 549)
Personnel extérieur	(301)	(366)
Voyages et déplacements	(568)	(374)
Honoraires et conseils	(284)	(90)
Salons	(157)	(122)
Dotations aux amortissements et provisions	(94)	(302)
Autres	(529)	(380)
Total frais marketing et commerciaux	(4 852)	(4 183)

Nature des frais généraux et administratifs

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Charges de personnel	(1 608)	(1 752)
Honoraires et conseils	(355)	(497)
Assurances	(100)	(66)
Frais bancaires	(66)	(35)
Impôts et taxes	(30)	(105)
Dotations aux amortissements et provisions	(46)	(20)
Autres	(279)	(354)
Total frais généraux et administratifs	(2 484)	(2 829)

5.3 – Ventilation des frais de personnel

a) Ventilation des frais de personnel par fonction

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Total frais de recherche et développement	(3 456)	(2 811)
Total frais marketing et commerciaux	(2 919)	(2 549)
Total frais généraux et administratifs	(1 608)	(1 752)
Total des charges de personnel	(7 983)	(7 112)

b) Ventilation des frais de personnel par nature

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Salaires et traitements	(5 571)	(5 046)
Charges sociales	(1 870)	(1 420)
Coût des services rendus	(30)	(33)
Paieement en actions	(512)	(614)
Total des charges de personnel	(7 983)	(7 112)

c) Effectifs groupes

(En unités)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Cadres	64	54
Agents de maîtrise et techniciens	7	4
Employés	4	6
Mise à disposition	2	3
Total des effectifs	77	67

5.4 – Les dotations et reprises d'amortissements

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Dotation aux amortissements - Immobilisations incorporelles	(298)	(286)
Dotation aux amortissements - Immobilisations corporelles	(516)	(518)
Dotation nette des reprises de provisions pour risques et charges	(21)	(146)
Coût des services rendus	(30)	(33)
Dotations nettes des reprises de provisions (TFT)	(865)	(983)
Dotation nette des reprises de provisions sur stocks	(22)	496
Dotation nette des reprises de provisions sur autres actifs courants	12	(12)
Dotations nettes des reprises de provisions sur actifs courants	(10)	484
Total des dotations aux amortissements et provisions, nettes des reprises	(875)	(499)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le Groupe avait enregistré une reprise nette de provision pour dépréciation des stocks de 496 K€ principalement en raison de la vente sur la même période d'équipements qui avaient fait l'objet d'une dépréciation pour perte de valeur à la clôture de l'exercice 2012.

5.5 – Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

a) Coût de l'endettement financier

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Coût de l'endettement financier net	(42)	68

Le coût de l'endettement net est principalement constitué des charges d'intérêts relatives aux contrats de location-financement (6K€) et aux effets de la « désactualisation » des avances conditionnées et prêts à taux zéro (36 K€).

b) Autres produits et charges financiers

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Gains (pertes) de change	492	(107)
Autres produits et charges financiers	11	19
Autres produits et charges financiers	503	(88)

Le résultat de change de la période provient essentiellement des gains de changes réalisés (notamment au cours du second semestre 2014) sur le compte bancaire en USD détenu par Ekinops SA, du fait de l'appréciation du dollar US par rapport à l'euro.

5.6 – Impôts

a) Changement de présentation concernant la comptabilisation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.)

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Groupe a décidé d'opter pour une comptabilisation de la C.V.A.E. en charge d'impôt. Cette taxe est comptabilisée au 31 décembre 2013 dans le résultat opérationnel courant en frais généraux et administratifs. Le tableau ci-dessous présente l'impact de ce changement de présentation sur l'état du résultat consolidé :

(En milliers d'euros)	31.12.2013 Publié	Reclassement CVAE	31.12.2013 Retraité
Chiffre d'affaires	18 293	-	18 293
Coût des ventes	(10 646)	-	(10 646)
Marge Brute	7 646	-	7 646
Frais de recherche et développement	(1 910)	-	(1 910)
Frais marketing et commerciaux	(4 183)	-	(4 183)
Frais généraux et administratifs	(2 829)	56	(2 773)
Résultat opérationnel courant	(1 276)	56	(1 220)
Autres produits et charges opérationnels	37	-	37
Résultat opérationnel	(1 239)	56	(1 183)
Coût de l'endettement financier net	68	-	68
Autres produits et charges financiers	(88)	-	(88)
Résultat avant impôts	(1 260)	56	(1 204)
Charge d'impôt	-	(56)	(56)
Résultat net de la période	(1 260)	-	(1 260)

b) Décomposition de la charge d'impôt comptabilisée au titre des exercices présentés

(En milliers d'euros)	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013 Publié	31 Décembre 2013 Retraité *
Impôts sur les résultats exigibles	(33)	-	(56)
Variation des impôts différés	-	-	-
Charge d'impôt	(33)	-	(56)

* Suite au changement de présentation relatif à la comptabilisation de la CVAE (Note 5.6.a))

c) Déficits non reconnus

Selon la législation en vigueur, la Société dispose de déficits fiscaux :

- indéfiniment reportables en France pour un montant de 35,0 millions d'euros au 31 décembre 2014
- reportables sur 20 ans aux États-Unis pour un montant de 7,6 millions de dollars US soit 6,2 millions d'euros (au 31 décembre 2013)

Au 31 Décembre 2014, en application des principes décrits en Note 3.3.22, aucun impôt différé n'a été reconnu dans les comptes consolidés du Groupe.

5.7 – Résultat par action

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités.

a) Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice

En milliers d'euros / En unités	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Résultat net attribuable aux actionnaires d'Ekinops SA	(3 456)	(1 260)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :	5 241 051	4 722 234
<i>- Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires</i>	<i>5 246 982</i>	<i>4 724 910</i>
<i>- Nombre moyen pondéré d'actions propres</i>	<i>(5 931)</i>	<i>(2 676)</i>
Résultat de base par action (€/action)	(0,66)	(0,27)

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BCE, SO) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action.

NOTE 6 – INFORMATION SECTORIELLE

Les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant. Le Groupe est géré sur la base d'un seul secteur et ne distingue pas de secteurs géographiques autonomes.

En revanche concernant le suivi du chiffre d'affaires, le Groupe distingue deux zones principales, à savoir Amérique du Nord et du Sud et Europe-Moyen-Orient-Afrique. Cette information est communiquée dans la Note 5.1.

NOTE 7 – INFORMATION RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les rémunérations présentées ci-après sont octroyées au PDG et aux membres du conseil d'administration de la société. Elles ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

En milliers d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Rémunérations et avantages en nature	(519)	(579)
Paieement en actions	(229)	(222)
Avantages en nature GSC	(11)	(11)
Total	(759)	(812)

NOTE 8 – EXPOSITIONS AUX RISQUES FINANCIERS

8.1 - Risque de taux d'intérêts

Le Groupe Ekinops n'est pas confronté à des risques de taux, l'ensemble des dettes financières étant constitué d'avances conditionnées qui ne font pas l'objet de rémunération. Par ailleurs l'exposition des actifs de trésorerie au risque de taux d'intérêt est également négligeable.

8.2 - Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change et notamment à l'évolution de la parité Euro / Dollar US.

Les principaux éléments qui exposent le Groupe au risque de change sont décrits ci-après :

- La devise de fonctionnement de sa filiale américaine Ekinops Corp. est le dollar US. Ainsi, une augmentation ou une diminution de 10 % du dollar américain contre l'euro aurait eu les impacts suivants dans l'état consolidé du résultat net et dans l'état consolidé des variations des capitaux propres :

En milliers d'euros	31 décembre 2014	
USD/EUR	+10%	-10%
Impact résultat net	(43)	43
Impact capitaux propres	(588)	588

- Au 31 Décembre 2014, les actifs de trésorerie du Groupe en dollar US s'élèvent à 5 millions d'euros dont 3,3 millions chez Ekinops SA.
- Courant 2014 le risque de déséquilibre des flux s'est traduit par les chiffres suivants : le total des encaissements en USD s'élève à 15.5 MUSD, tandis que le total des décaissements sur la même période représente 14.0 MUSD. Le Groupe considère qu'actuellement ce niveau d'exposition reste acceptable.

Le Groupe n'a pas pris, à ce stade, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, il ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne le contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. S'il ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, ses résultats d'exploitation pourraient en être altérés.

8.3 - Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, d'émission d'obligations convertibles et remboursables en actions, d'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation et de remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche. Les seuls emprunts bancaires en cours sont les « Prêts à taux zéro pour Innovation » consentis par Bpifrance Financement. En conséquence et sauf les clauses standards comme liquidation ou cession de la société, abandonne du programme d'innovation, etc., la Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts.

La Société continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de sa gamme d'équipements et son évolution technologique ainsi que pour le déploiement d'une force commerciale et d'équipes de support après-vente.

Il se pourrait que la Société se trouve dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui la conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital.

Il se peut que la Société ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour la Société. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait devoir notamment ralentir tant ses efforts de R&D que commerciaux.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Cependant au 31 décembre 2014, le Groupe disposait de 6 923 K€ de trésorerie et équivalents de trésorerie ce qui limite considérablement ce risque dans les perspectives à moyen terme.

Avec ce niveau du cash disponible à la clôture et le solde de la ligne PACEO non-utilisé qui représente une possibilité d'émission au total de 210,537 titres nouvelles d'Ekinops, le Groupe considère qu'il possède de moyen suffisant pour financer son activité au minimum à l'horizon de 12 mois.

8.4 – Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit à la fin de chaque exercice est représentée par la valeur comptable des actifs financiers, résumée dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31 Décembre	31 Décembre
	2014	2013
Actifs financiers non courants	79	149
Clients et comptes rattachés	1 858	2 821
Actifs d'impôts exigibles	1 167	1 136
Autres actifs courants	562	969
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 923	7 666
Total	10 589	12 741

- Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la Société
- Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif au regard de la qualité des institutions financières cocontractantes.

Concernant les créances clients, un risque-crédit existe dès lors qu'une perte éventuelle peut survenir, si un client ne peut honorer ses engagements dans les délais prévus. Ce risque de crédit lié aux créances est limité en raison, d'une part, de la faiblesse de l'encours client au 31 décembre 2014 et de la qualité de la balance âgée Groupe.

a) Créances non réglées au 31 décembre 2014

En milliers d'euros	Valeur au bilan au 31 décembre 2014	Créances non échues ni dépréciées à la date de clôture	Dont actifs financiers non échus ni dépréciés à la date de clôture			Créances dépréciées
			0-3 mois	3-6 mois	Au-delà de 6 mois	
			Créances clients	1 858	1 758	

b) Créances non réglées au 31 décembre 2013

En milliers d'euros	Valeur au bilan au 31 décembre 2013	Créances non échues ni dépréciées à la date de clôture	Dont actifs financiers non échus ni dépréciés à la date de clôture			Créances dépréciées
			0-3 mois	3-6 mois	Au-delà de 6 mois	
			Créances clients	2 821	2 602	

NOTE 9 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs

9.1 - Engagements de location

Les engagements de location présentant un caractère significatif sont ceux relatifs aux contrats de location immobilière dont le tableau ci-après présente les paiements futurs minimaux :

(En milliers d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Paiements futurs minimaux au 31 décembre 2014	237	353	-	590

Le montant des loyers comptabilisés lors de l'exercice clos le 31 décembre 2014 au titre de ces mêmes contrats de location simple s'élevé à 234 K€.

9.2 – Droit individuel à la Formation

Droit individuel à la formation (DIF) dans les sociétés françaises

Le volume d'heures de formation théorique cumulé correspondant aux droits acquis représente environ 4.933 heures. La valeur correspondante est estimée à 45 K€.

NOTE 10 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'administration fiscale procède à un contrôle de la comptabilité de la société depuis le mois de février 2015 et plus particulièrement au contrôle du Crédit Impôt Recherche pour les périodes 2011, 2012 et 2013. A la date d'arrêté des comptes de l'exercice 2014, les contrôles se poursuivent et aucune notification n'a été établie par l'administration fiscale.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Altonéo Audit
143, rue de Paris
53000 Laval

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

EKINOPS

Société Anonyme
3, rue Blaise Pascal
22300 Lannion

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EKINOPS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de présentation concernant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises détaillé dans la Note 5.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 3.3.5 « Frais de recherche et développement » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes 3.3.5 et 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

Altonéo Audit

Deloitte & Associés

Cédric TOMINE

Fabien BROVEDANI

COMPTES ANNUELS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2014

BILAN ACTIF

	<i>Note</i>	31/12/2014			31/12/2013
		Brut	Amort & dépr.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	1	2 757	1 676	1 081	548
Immobilisations corporelles	1	4 175	3 392	783	752
Immobilisations financières	2	7 837	5 955	1 882	149
ACTIF IMMOBILISE		14 769	11 023	3 746	1 449
Stocks et en-cours	3	4 764	278	4 486	4 284
Avances et acomptes versés sur commandes	4	23		23	132
Clients et autres créances	4	3 168		3 168	6 573
Charges constatées d'avance	8	124		124	56
Actions propres	5	21		21	49
Disponibilités	5	5 218		5 218	7 081
ACTIF CIRCULANT		13 318	278	13 040	18 176
Comptes de régularisation - Actif		34		34	684
TOTAL ACTIF		28 122	11 301	16 821	20 309

BILAN PASSIF

	<i>Note</i>	31/12/2014	31/12/2013
		Net	Net
Capital		2 695	2 544
Primes liées au capital		35 812	33 756
Autres réserves et report à nouveau		(25 461)	(24 749)
Résultat de l'exercice		(3 089)	(711)
CAPITAUX PROPRES	9	9 957	10 839
Avances conditionnées	11	29	314
Provisions pour risques et charges	14	698	1 206
Emprunts et dettes financières	12	1 524	948
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	13	1 062	459
Fournisseurs et comptes rattachés	13	1 350	4 891
Dettes fiscales et sociales, et autres	13	1 426	1 482
Produits constatés d'avance	8	395	124
Comptes de régularisation - Passif		379	46
TOTAL PASSIF		16 821	20 309

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2014	31/12/2013
		Total	Total
	<i>Note</i>		
Chiffre d'affaires	1	10 565	17 914
Autres produits d'exploitations	1	1 143	1 139
Reprises d'exploitations		381	798
Produits d'exploitation		12 089	19 851
Achats et variation de stocks		(5 589)	(10 775)
Services extérieurs	2	(3 613)	(4 995)
Impôts et taxes		(242)	(238)
Charges de personnel	6	(5 617)	(4 899)
Autres charges d'exploitations		(18)	(3)
Dotations d'exploitations		(1 126)	(1 166)
Charges d'exploitation		(16 205)	(22 076)
Résultat d'exploitation		(4 116)	(2 225)
Produits financiers		1 163	152
Charges financières		(761)	(143)
Dotations et Reprises financières		(278)	329
Résultat financier	3	124	338
Résultat courant avant impôts		(3 992)	(1 887)
Produits exceptionnels		12	75
Charges exceptionnelles		(240)	(35)
Résultat exceptionnel	4	(228)	40
Crédit d'Impôt Recherche	5	1 052	1 056
Crédit d'Impôt Innovation	5	80	80
Résultat net de l'exercice		(3 089)	(711)

Faits caractéristiques et événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Créée en 2003, la Société conçoit, développe et commercialise des transpondeurs optiques dont la fonction est de convertir des impulsions électriques en signaux optiques véhiculés au cœur de la fibre optique.

Faits significatifs

Après un exercice 2013 de fort développement, 2014 a été une année de transition marquée par la mise en place d'actions de développement qui constitueront les relais de croissance de la société au cours des prochaines années, tant sur le plan commercial que sur le plan technologique.

Par décision du Conseil d'administration en date du 19 juin 2014, la société a procédé à l'attribution de 186 800 options de souscription d'actions à tous les dirigeants et salariés du Groupe ainsi qu'à l'attribution de 8 500 Bons de Souscription d'Actions (BSA) à une certaine catégorie de partenaires qui sont liés par un contrat de prestation de services avec la société.

Faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mars 2013, Ekinops SA a signé un contrat dans le cadre duquel Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire des actions nouvelles, par tranches, uniquement sur demande d'Ekinops et pendant une période de 3 ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 500 000 actions, représentant 9,9% du capital social existant. Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a procédé à l'émission de 289.463 actions nouvelles dans le cadre de ce contrat et par conséquent a levé 2.189 K€ de capitaux.

Par ailleurs, au mois d'août 2014, le groupe a signé un contrat de « Prêt taux zéro pour l'innovation » avec BPI France Finance d'un montant de 740 K€. Au 31 décembre 2014, le Groupe avait encaissé le prêt.

Evénements post-clôture

L'administration fiscale procède à un contrôle de la comptabilité de la société depuis le mois de février 2015 et plus particulièrement au contrôle du Crédit Impôt Recherche pour les périodes 2011, 2012 et 2013. A la date d'arrêté des comptes de l'exercice 2014, les contrôles se poursuivent et aucune notification n'a été établie par l'administration fiscale.

Annexe sur les comptes d'EKINOPS

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'ensemble des données chiffrées présentées ci-après est exprimé en euros sauf mention contraire.

Principes comptables et conventions générales

(Code de commerce – Art. R 123-196 1° et 2 ; PCG Art. 531-1/1)

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif à la réécriture du plan comptable général 2014 applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Estimations du management

L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter les montants et les informations fournies dans ces états financiers.

Ces estimations sont effectuées par la Direction sur la base de l'hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Ces estimations peuvent évoluer en fonction d'événements ou d'informations pouvant remettre en cause les circonstances dans lesquelles elles ont été élaborées et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif. Les résultats réels peuvent être donc être différents de ces estimations.

Ces estimations et jugements portent essentiellement sur les éléments suivants :

- l'évaluation des frais de recherche et développement activés au regard des avantages économiques futurs attendus,
- l'évaluation des immobilisations financières et créances rattachées,
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites.

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les frais de développement relatifs à des projets.

Les frais de développement des équipements sont immobilisés, par contrepartie de la production immobilisée, lorsque les critères d'activation sont remplis.

Les critères d'activation des frais de développement sont les suivants :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement
- Intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre
- Capacité à utiliser ou vendre l'actif
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses de l'actif
- Perspective de l'actif incorporel à générer des avantages économiques
- Disponibilité des ressources financières pour finaliser l'actif
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses de l'actif

Ces frais de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur ces applications et sont calculés selon leur temps d'intervention majoré d'une quote-part de frais indirects. Les coûts liés aux prestataires intervenus sur ces projets sont également pris en compte.

Le démarrage de l'amortissement s'effectue à compter de la commercialisation de l'équipement.

Les frais de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en « frais de développement en cours ».

La durée d'utilité de ces frais de développement est estimée à 4 ans, et les équipements sont amortis linéairement sur cette durée.

A chaque arrêté, une dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire s'avère inférieure à la valeur nette comptable. La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la valeur d'utilité à la date de l'arrêté et tient compte notamment de l'évolution de la réussite commerciale du bien ainsi que des évolutions technologiques.

Brevets, logiciels

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels 1 à 6 ans
- Brevets 3 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires) ou à leur coût de production pour certaines immobilisations corporelles étant produites en internes (matériels de démonstration principalement) et faisant l'objet de production immobilisée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

▪ Installations techniques	10 ans
▪ Matériel et outillage	4 ans
▪ Matériel de bureau et informatique	3 ans
▪ Matériel de démonstration et développement	4 ans
▪ Mobilier de bureau	5 ans
▪ Agencements	10 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à la valeur historique d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les titres de participation et créances rattachées sont estimés en fin d'exercice et une provision pour dépréciation est constituée en cas d'écart significatif entre la valeur d'inventaire et la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres de participation et des créances rattachées est appréciée par entité détenue, de façon autonome et tient compte des éventuelles moins-values latentes existantes sur l'actif détenu. La valeur d'inventaire est appréciée selon une approche multicritères (résultats de la filiale sur l'exercice, budgets et perspectives de croissance, évolution des performances opérationnelles, cash-flow opérationnel de la filiale à la clôture), en l'absence de données disponibles sur ces agrégats, la valeur d'inventaire est déterminée principalement en fonction de la quote-part des capitaux propres.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient. Celui-ci est calculé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks achetés en devises sont valorisés au cours historique. Pour la détermination du coût de revient, les éléments suivants sont intégrés en stocks :

- le prix d'achat augmenté des frais d'approche, évalués sur la base des coûts de transport, de douane et des autres frais d'achat ;
- des charges directes de production et de manutention.

Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Cela est le cas en particulier si les stocks sont comptabilisés à un montant supérieur au montant auquel la société s'attend à obtenir de leur vente ou de leur utilisation. Le coût des stocks peut ne pas être recouvrable également si ces stocks ont été endommagés, s'ils sont devenus complètement ou partiellement obsolètes ou si leur prix de vente a subi une baisse.

Les estimations de la valeur nette de réalisation tiennent compte des fluctuations de prix ou de coût directement liées aux événements survenant après la fin de l'exercice dans la mesure où de tels événements confirment les conditions existant à la fin de la période.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction du risque de non recouvrement.

Autres créances et dettes

Les autres créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances présentant des risques de non recouvrement font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Disponibilités

Les disponibilités sont constituées des liquidités immédiatement disponibles.

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire de ces titres, déterminée sur la base de leur valeur probable de négociation, c'est-à-dire leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice, est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont à moins d'un an.

Provision pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement CRC 00-06 sur les passifs.

Les provisions pour risques et charges constatées correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise,
- l'incidence économique négative pour la société, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- l'obligation justifiant la constitution de la provision pour risques et charges trouve son origine dans l'exercice et est existante à la clôture.

Les provisions sont évaluées, au cas par cas, en fonction du risque et des motifs des demandes.

Provision pour garantie

Une provision est constituée pour les charges à engager dans les années à venir au titre de la garantie du matériel vendu.

Les coûts engagés correspondent à la main-d'œuvre, aux frais de déplacement, et au coût des pièces détachées.

Provision pour Indemnités de fin de carrière (IFC)

Depuis l'exercice 2011, la Société provisionne les indemnités de fin de carrière qu'elle est tenue de verser à un salarié partant à la retraite. Les droits dus font l'objet d'une provision déterminée en tenant compte de l'ancienneté du salarié, de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ à la retraite et, le cas échéant, de la valeur courante des fonds versés à des organismes habilités. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses de rotation du personnel, d'évolution des salariés et d'âge de départ.

Les hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1,30%, (3.17% au 31 décembre 2013)
- taux d'augmentation des salaires : 2,30%, (2,30% au 31 décembre 2013)
- taux de turnover médian : 3,77% compris dans une fourchette de 0% à 6,30% en fonction de l'âge, (3,77% compris dans une fourchette de 0% à 6,30 %, au 31 décembre 2013)
- table de mortalité utilisée : Table de mortalité INSEE 2008 - 2010

Figurent dans le compte de résultat les charges de l'exercice relatives à l'accroissement de l'obligation, au coût financier, aux écarts actuariels ainsi qu'au coût des services passés.

Subventions

Les subventions reçues sont comptabilisées en capitaux propres si elles se rattachent à des projets de développement activés et en compte de résultat au titre des projets n'ayant pas été activés.

Les subventions comptabilisées en capitaux propres sont reprises au même rythme que les amortissements des biens auxquelles elles se rattachent.

Avances conditionnées

Les avances conditionnées sont comptabilisées au passif du bilan quand il existe une forte probabilité de réalisation des conditions de remboursement de ces avances. Dans le cas contraire elles sont comptabilisées en compte de résultat.

Le poste inclut une avance remboursable OSEO ainsi que les emprunts contractés auprès de la COFACE dans le cadre du développement de l'activité à l'étranger.

Opérations en devise et écarts de conversion

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin de période.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

Reconnaissance des revenus

Les revenus générés par la Société comprennent à la fois la vente d'équipements pour réseaux de télécommunications optiques et des contrats de services.

- a) **Vente de biens (équipements)** : Les équipements commercialisés par le Groupe sont généralement vendus sur la base de bons de commande client qui incluent des prix fixes et déterminables, sans droit de retour ou obligations post-livraison significatives en dehors des conditions générales de vente. Le revenu est reconnu au moment du transfert de risque.

Dans le cas où les ventes sont précédées d'une mise à disposition de l'équipement chez le client pour test, la reconnaissance du chiffre d'affaires est effective lorsque la période de validation client est achevée.

- b) **Revenu des activités de services** : Les prestations de services concernent principalement les contrats de maintenance, les extensions de garantie et des prestations d'installation.

Les revenus des prestations d'installation sont reconnus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Les revenus correspondants aux contrats de service (essentiellement maintenance et extension de garantie) sont reconnus linéairement sur la durée effective des contrats. La quote-part des contrats de services non afférente à l'exercice en cours est comptabilisée en produit constaté d'avance.

Notes sur le bilan et le compte de résultat

Notes sur le bilan

Note 1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Valeurs brutes

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement	576		223		799
Frais de développement en cours	167	666	(223)		610
Immobilisations en cours	0				0
Brevets et logiciels	1 184	163			1 347
Sous total	1 928	829			2 757
Immobilisations corporelles					
Intallations techniques, matériel et outillage industriel	3 215	411			3 626
Autres installations, agencements et aménagement	81	19			100
Matériel de bureau et informatique, mobilier	432	68		(50)	450
Sous total	3 727	498		(50)	4 175
TOTAL	5 655	1 327		(50)	6 932

Amortissements

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice
Amortissements				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	325	157		482
Brevets et logiciels	1 054	139		1 194
Sous total	1 380	296		1 676
Immobilisations corporelles				
Intallations techniques, matériel et outillage industriel	2 560	407		2 967
Autres installations, agencements et aménagement	41	9		50
Matériel de bureau et informatique, mobilier	374	50	(50)	374
Total	2 975	466	(50)	3 392
TOTAL GENERAL	4 355	762	(50)	5 068

Valeurs nettes

IMMOBILISATIONS VALEUR NETTE	SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		
	Début d'exercice	Mouvements de l'exercice	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles			
Frais de développement	251	66	317
Frais de développement en cours	167	443	610
Immobilisations en cours	0	0	0
Brevets et logiciels	130	23	153
Sous total	548	532	1 081
Immobilisations corporelles			
Intallations techniques, matériel et outillage industriel	655	4	659
Autres installations, agencements et aménagement	40	10	50
Matériel de bureau et informatique, mobilier	58	18	76
Sous total	752	32	783
TOTAL GENERAL	1 300	564	1 864

Note 2 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent essentiellement les titres et les créances rattachées à la filiale US Ekinops Corp.

	Valeur début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations financières				
Titres Ekinops Corp	97			97
Créances rattachées participations Ekinops Corp	4 931	2 730		7 661
Prêts et autres immobilisations financières	149		(69)	80
Valeur brute	5 177	2 730	(69)	7 837
Immobilisations financières				
Titres Ekinops Corp	97			97
Créances rattachées participations Ekinops Corp	4 931	927		5 858
Prêts et autres immobilisations financières				
Provision	5 029	927		5 955
Immobilisations financières				
Titres Ekinops Corp				
Créances rattachées participations Ekinops Corp	(0)	1 803		1 803
Prêts et autres immobilisations financières	149		(69)	80
Valeur nette	149	1 803	(69)	1 882

L'intégralité des dotations et reprises a été comptabilisée sur l'exercice en résultat financier.

Note 3 : Stocks

Le détail des stocks se présente comme suit :

Stocks	31/12/2014	31/12/2013
Marchandises	348	475
Produits intermédiaires et finis	4 416	4 071
Sous-total	4 764	4 546
Dépréciation du stock de produits finis	(278)	(262)
Valeurs nettes des stocks	4 486	4 284

Note 4 : Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées participations Ekinops Corp	7 661		7 661
Prêts et autres immobilisations financières	80	52	28
De l'actif circulant			
Clients et comptes rattachés	1 662	1 662	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Crédits d'Impôts	1 180	1 180	
Taxe sur la valeur ajoutée	63	63	
Avances et acomptes versés sur commandes	23	23	
Divers	263	263	
Charges constatées d'avance	124	124	
TOTAL	11 056	3 367	7 689

Les créances de Crédit d'Impôt Recherche, Crédit d'Impôt Innovation et Crédit Impôt Compétitivité Emploi correspondent exclusivement à des créances nées sur l'exercice.

Note 5 : Disponibilités

	31/12/2014	31/12/2013
Comptes bancaires	5 197	7 002
Contrats de liquidités	22	79
TOTAL	5 218	7 081

Le montant des disponibilités figurant au bilan au 31/12/2013 s'élève à 7 080 957 euros.

La société a signé en avril 2013 un contrat de liquidité avec la banque Gilbert Dupont afin que celle-ci puisse animer le marché sur le titre d'Ekinops. Au début du contrat Ekinops a placé 100.000 euros de disponibilité pour l'objectif du contrat. Au 31 décembre 2014, le montant de disponibilité sur le compte auprès de Gilbert Dupont dédié au contrat s'élève à 21.599 euros. Le nombre d'actions auto détenues s'élève à 6.671 pour une valeur totale de 21.481 euros.

Note 6 : Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2014	31/12/2013
Créances rattachées à des participations	46	43
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances (1)	265	335
Intérêts courus		
TOTAL	311	378

(1) Les autres créances correspondent à des subventions à percevoir.

Note 7 : Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	474	3 194
Dettes fiscales et sociales	1 033	1 207
TOTAL	1 507	4 401

Note 8 : Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	31/12/2014	31/12/2013
Produits d'exploitation	395	124
TOTAL	395	124

Charges constatées d'avance	31/12/2014	31/12/2013
Charges d'exploitation	124	56
TOTAL	124	56

Les produits constatés d'avance sont exclusivement composés des revenus d'activité de services (maintenance) différés tels que présentés en règles et méthodes comptables.

Note 9 : Capital social

Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2014, le capital est composé de 5 389 290 actions ordinaires entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0.50 €.

Faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mars 2013, Ekinops a signé le 28 janvier 2014 un contrat dans le cadre duquel Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire des actions nouvelles, par tranches, uniquement sur demande d'Ekinops et pendant une période de 3 ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 500 000 actions, représentant 9,9% du capital social existant.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Groupe a ainsi procédé à l'émission de 289.463 actions nouvelles au titre de ce contrat, correspondant à une levée de fonds nette de frais de 2.173 K€.

Le tableau ci-après détaille les mouvements survenus sur le Capital d'Ekinops SA au cours des 2 exercices présentés :

Date	Nature des opérations	Capital	Nombre d'actions créées	Valeur nominale
Au 31 décembre 2012		1 990 573 €	1 990 573	1,00 €
30 avril 2013	Réduction de la valeur nominale des titres		1 990 573	
30 avril 2013	Augmentation de capital suite à l'introduction en bourse nette des frais	551 458 €	1 102 915	0,50 €
Novembre-Décembre 2013	Exercice de Bons de Création d'Entreprise	2 050 €	4 100	0,50 €
Au 31 décembre 2013		2 544 081 €	5 088 161	0,50 €
Février-Octobre 2014	Augmentations de Capital dans le cadre du contrat Kepler Cheuvreux	144 732 €	289 463	0,50 €
Janvier - Mai 2014	Exercice d'instruments de capitaux propres (OSA, BCE, BSA)	5 833 €	11 666	0,50 €
Au 31 décembre 2014		2 694 646 €	5 389 290	0,50 €

Evolution des capitaux propres

Les capitaux propres ont varié de la façon suivante :

(en euros)	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation du résultat	11 551	12 700
Affectation du résultat des exercices précédents à la situation nette par l'Assemblée des actionnaires	(711)	(6 891)
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	10 839	5 810
Variations en cours d'exercice :		0
Variation du capital social	151	554
Variation des primes, réserves, report à nouveau	2 055	5 188
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	13 045	11 551
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(3 089)	(711)
Capitaux propres à la clôture de l'exercice résultat inclus, avant affectation	9 957	10 839

Titres donnant accès au capital

a. Options de souscription d'actions (OSA)

Le Conseil d'administration du 19 juin 2014 a attribué 186 800 options de souscription d'actions à tous les dirigeants et salariés du Groupe.

Les droits à exercice pour ces options sont acquis par tiers, sous condition de présence, et selon les modalités suivantes :

- Le premier tiers (33,33%) au 1^{er} janvier 2015
- Le second tiers (33,33%) au 1^{er} janvier 2016
- Le dernier tiers (33,33%) le 1^{er} janvier 2017

Ces options pourront être exercées au plus tard dix (10) ans après la date d'attribution soit le 18 juin 2024. L'acquisition définitive de ces droits est également soumise à une condition de performance consistant en la commercialisation d'un nouveau produit.

L'exercice de ces options donnera lieu à un règlement en actions ordinaires d'Ekinops SA, sur la base d'une parité d'une action Ekinops SA pour une option exercée.

Le tableau ci-après décrit pour toutes les options en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste de valeur du sous-jacent à la date d'attribution et durées de vie résiduelle :

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (En €)	Juste valeur du sous-jacent à la date d'attrib. (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle
15 mai 2008	25 334	0	0	(1 000)	24 334	7,50 €	7,50 €	3,2 ans
12 mars 2009	8 000	0	0	0	8 000	7,50 €	7,50 €	4,2 ans
21 octobre 2010	1 600	0	(600)	0	1 000	5,90 €	5,90 €	5,8 ans
15 septembre 2011	1 000	0	0	0	1 000	5,90 €	5,90 €	6,7 ans
20 décembre 2012	20 000	0	0	(20 000)	0	5,90 €	5,90 €	-
25 février 2013	8 400	0	(466)	(1 934)	6 000	6,69 €	6,69 €	8,2 ans
19 juin 2014	0	186 800	0	(17 800)	169 000	7,86 €	8,00 €	9,5 ans
Total des Options de Souscription d'Actions (OSA)	64 334	186 800	(1 066)	(40 734)	209 334	N/A	N/A	N/A

b. Bons de souscription d'actions

Le tableau ci-après décrit pour tous les BSA en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste de valeur du sous-jacent à la date d'attribution, durées de vie résiduelle.

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (En €)	Juste valeur du sous-jacent à la date d'attrib. (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle
22 novembre 2005	2 000	0	0	0	2 000	25,00 €	25,00 €	0,9 ans
28 septembre 2007	20 000	0	0	0	20 000	7,50 €	7,50 €	5,9 ans
12 mai 2011	1 000	0	(1 000)	0	0	5,90 €	5,90 €	-
25 février 2013	9 000	0	0	0	9 000	6,69 €	6,69 €	8,2 ans
19 juin 2014	0	8 500	0	0	8 500	7,86 €	8,00 €	4,5 ans
Total des Bons de Souscription d'Actions (BSA)	32 000	8 500	(1 000)	0	39 500	N/A	N/A	N/A

c. Bons de création d'entreprise

Le tableau ci-après décrit pour tous les BCE en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste de valeur du sous-jacent à la date d'attribution et durées de vie résiduelle :

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (En €)	Juste valeur du sous-jacent à la date d'attrib.	Durée de vie contractuelle résiduelle
22 juin 2010	490 716	0	0	0	490 716	5,90 €	5,90 €	5,5 ans
21 octobre 2010	33 800	0	(8 000)	0	25 800	5,90 €	5,90 €	5,8 ans
12 mai 2011	38 970	0	0	0	38 970	5,90 €	5,90 €	6,4 ans
20 décembre 2012	42 778	0	(1 600)	0	41 178	5,90 €	5,90 €	6,4 ans
25 février 2013	222 600	0	0	0	222 600	6,69 €	6,69 €	8,2 ans
Total des Bons de Créateurs d'Entreprises (BCE)	828 864	0	(9 600)	0	819 264	N/A	N/A	N/A

d. Synthèse des mouvements

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Devenues caduques au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période
OSA	64 334	186 800	(1 066)	(40 734)	0	209 334
BSA	32 000	8 500	(1 000)	0	0	39 500
BCE	828 864	0	(9 600)	0	0	819 264
TOTAL	925 198	195 300	(11 666)	(40 734)	0	1 068 098

Note 10 : Avances conditionnées

Avance remboursable OSEO :

La Société a obtenu une avance remboursable OSEO de 980 K€ le 20 novembre 2008 dont l'objet est le développement d'une plateforme (matériel et logiciel) de gestion du transport des flux d'informations pour les télécommunications très haut débit par fibres optiques et outils de pilotage associés. Cette avance ne porte pas intérêt et elle est remboursable à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial. Au 31 décembre 2014, cette avance a été intégralement remboursée.

Assurance prospection COFACE

La Société a signé en 2009 deux contrats d'assurance prospection avec la COFACE dont un relatif au Royaume Uni et l'autre à l'Inde et à la Russie, non renouvelés en 2011 et arrivés en phase d'amortissement. Elle a perçu à ce titre un montant total de 256 K€ remboursable sur 60 mois à compter du 1er février 2012. La vitesse effective du remboursement est fonction du niveau de chiffre d'affaires réalisés sur les zones couvertes pour le contrat d'assurance. Le solde de cette avance doit être remboursé dans le courant de l'exercice 2015.

Avances conditionnées	Début de l'exercice	Avances obtenues	Remboursements effectués	Fin d'exercice
Avances OSEO	240		(240)	0
Avances COFACE	74		(45)	29
TOTAL	314		(285)	29

Note 11 : Emprunt et dettes financières

La société a souscrit en 2014, un nouvel emprunt au taux de 0% auprès de l'établissement BPI France Financement, pour un montant de 740.000€. Cet emprunt sera remboursé trimestriellement à partir du 30/09/2017 et ce jusqu'au 30/06/2022.

Ce prêt est accordé dans le cadre du régime d'intervention en faveur de la recherche, du développement et de l'innovation.

Note 12 : Etat des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Intérêts courus et dettes établissements de crédit	35	35		
Emprunts et Dettes financières	1 490		1 155	335
Fournisseurs et comptes rattachés	1 345	1 345		
Personnel et comptes rattachés	664	664		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	688	688		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	74	74		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 062	1 062		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5	5		
Produis constatés d'avance	395	190	205	
TOTAL	5 758	4 063	1 360	335

Note 13 : Provisions (hors actif immobilisé)

Le détail des provisions est le suivant :

Etat des provisions	Début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions		Fin d'exercice
			Reprises utilisées	Reprises non utilisées	
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour garanties données aux clients	333	229	(207)		355
Provisions pour pertes de change	684	25	(675)		34
Provisions pour pensions et obligations	189	134	(13)		310
Total	1 206	388	(895)		698
Dépréciations					
Sur stocks et en-cours	261	142	(124)		278
Sur comptes clients	6		(6)		0
Total	267	142	(130)		278
TOTAL GENERAL	1 473	530	(1 025)		976
<i>Dont en résultat d'exploitation</i>		365	(350)		
<i>Dont en résultat financier</i>		25	(675)		
<i>Dont en résultat exceptionnel</i>		140			

Notes sur le compte de résultat

Note 1 : Produits d'exploitation

Chiffre d'affaires

Par nature

Chiffre d'affaires	2014	2013
Vente de marchandises	677	1 081
Production vendue de biens	9 234	15 561
Production vendue de services	654	1 272
Total CA	10 565	17 914

Par lieu géographique

Chiffre d'affaires	2014	2013
France	1 423	751
Autres	9 142	17 163
Total CA	10 565	17 914

Autres produits d'exploitation

	2014	2013
Production immobilisée sur Frais de Développement activés	666	230
Production immobilisée coporelles activées	176	196
Subvention	293	713
Autres Produits	8	
Total Autres produits d'exploitations	1 143	1 139

Subventions

Au 31 décembre 2014, la Société bénéficie de deux financements dans le cadre de projets de développement, collaboratifs ou non. Ces subventions sont comptabilisées en compte de résultat. Les revenus afférents à ces

subventions sont reconnus dans le compte de résultat sur la base du niveau d'avancement du projet de recherche.

Subvention SASER : La Société a obtenu de la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services, le 19 octobre 2012, une subvention d'un montant de 273 146 € pour le projet collaboratif SASER d'une durée initiale de 36 mois courant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2015.

Subvention LAMPION : La société a obtenu une subvention de la part de L'Agence Nationale de Recherche, d'un montant de 359 184 € dans le cadre du projet Lampion : « Réseaux optiques passifs multi longueur d'onde pour les réseaux d'accès mobiles et métropolitain ». Le projet, d'une durée de 42 mois, s'achèvera au mois de mars 2017.

En synthèse, les montants relatifs à ces subventions sont les suivants :

	Subvention Globale	Avancement au 31/12/2014	Revenu reconnu en 2014
Projet SASER	273	93%	117
Projet LAMPION	359	49%	176
TOTAL	632		293

Note 2 : Autres achats et charges externes

	2014	2013
Sous-traitance générale	61	85
Entretien et réparations	138	122
Assurances	88	68
Transports de biens, transports collectifs	161	343
Crédit bail, locations et charges locatives	349	341
Honoraires et personnels extérieur à l'entreprise	1 504	3 348
Déplacements missions et réceptions	425	392
Autres charges externes	887	296
Total charges externes	3 613	4 995

Note 3 : Résultat financier

	2014	2013
Intérêts et produits assimilés	65	63
Gains de change	1 098	89
Total des produits financiers	1 163	152
Pertes de change	(761)	(140)
Charges d'intérêts	(1)	(3)
Total des charges financières	(761)	(143)
Dotations nettes de provisions pour dépréciation des titres et créances rattachées	(927)	661
Dotations nettes de provisions sur pertes de changes	650	(331)
Total des dotations et reprises financières	(278)	329
Résultat financier	124	338

Note 4 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose principalement du résultat du contrat de liquidité ainsi que d'une provision pour garantie exceptionnelle pour un client particulier.

Note 5 : Impôt

Impôt courant

Le montant de l'impôt sur les sociétés exigible au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 est nul compte tenu de la perte de l'exercice.

Crédit impôt recherche et innovation

Le crédit d'impôt recherche constaté au titre de l'exercice 2014 s'élève à 1.051.761 €.

Le crédit d'impôt innovation constaté au titre de l'exercice 2014 s'élève à 80.000 €.

Accroissement/ allégement de la dette future d'impôt

Dans le cadre de l'allégement de la dette future, le solde des déficits antérieurs reportables est de 34.970.916 € au 31 décembre 2014 compte tenu de la perte dégagée au titre de l'exercice.

Note 6 : Effectif au 31 décembre 2014

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	53	2
Agents de maîtrise et techniciens	7	
Employés	4	
Ouvriers		
TOTAL	64	2

Note 7 : Rémunérations des dirigeants

La rémunération du dirigeant au titre de l'exercice 2014 est estimée à 275.518 €.

Note 8 : Opérations avec les parties liées

L'ensemble des montants ci-dessous concerne la filiale Ekinops Corporation.

Éléments concernant les entreprises liées et les participations	
Postes	Montant concernant les entreprises liées
Participations	97
Créances rattachées à des participations	7 661
Avoirs à recevoir	
Créances clients et comptes rattachés	355
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9
Autres produits financiers	46

Note 9 : Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 90 000 euros au titre du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés.

	Honoraires
Deloitte & Associés	65
- <i>Mission Légale</i>	65
Altoneo Audit	25
- <i>Mission Légale</i>	25
TOTAL	90

Autres informations

Droit individuel à formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 31/12/2014, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 4.933 heures, la valeur correspondante est estimée à 45.136 €.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi

Le CICE 2014 s'élève à 47.603 €. Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise. A cet effet, il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, et de reconstitution du fonds de roulement.

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute de titres détenus	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par Sté dans exercice
A-Renseignements détaillés concernant les filiales et participations									
Filiales (plus de 50% du capital détenu)									
Ekinops Corp. (Etats-Unis)	1	- 6 558 761 USD	100%	97 474 €	9 300 000 USD		6 990 445 USD	- 580 444 USD	
Participations (10 à 50% du capital détenu)									
B-Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations									
Filiales non reprises en A:									
a) Françaises									
b) Etrangères									
Participations non reprises en A:									
a) Françaises									
b) Etrangères									

Les titres et les créances rattachées sur cette filiale sont dépréciés à hauteur de l'actif net disponible de la filiale au 31/12/2014.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Altonéo Audit
143, rue de Paris
53000 Laval

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

EKINOPS

Société Anonyme
3, rue Blaise Pascal
22300 Lannion

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EKINOPS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note « Frais de recherche et développement » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes « Frais de recherche et développement » et « Note 1 : Immobilisations corporelles et incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

Altonéo Audit

Deloitte & Associés

Cédric TOMINE

Fabien BROVEDANI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Altonéo Audit
143, rue de Paris
53000 Laval

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

EKINOPS

Société Anonyme
3, rue Blaise Pascal
22300 Lannion

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENT DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

Altonéo Audit

Deloitte & Associés

Cédric TOMINE

Fabien BROVEDANI